

# 2<sup>e</sup>

## Conférence Régionale de la Vie Associative 2009

*2<sup>vet</sup> kendalc'h rannvroel  
buhez ar  
c'hevredigezhioù 2009*

### Les Actes

Bretagne 2020  
anticipons les enjeux  
de demain !

*Breizh 2020  
Rakwelomp ervat skodoù warc'hoazh !*

10 octobre 2009  
à CARHAIX (29)

*10 Here 2009  
e Karaez (29)*



● conférence permanente des coordinations associatives

Les coordinations composantes de la CPCA Bretagne :

- CASI BRETAGNE – Coordination des Associations de Solidarité Internationale
- CELAVAR BRETAGNE – Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale
- CIDFF – Centre d'information et de documentation des femmes et des familles
- CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE
- COORDINATION ENVIRONNEMENT – Bretagne vivante
- CRAJEP BRETAGNE – Comité Régional des associations de Jeunesse et d'Education Populaire
- CROS BRETAGNE – Comité Régional Olympique et Sportif
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT BRETAGNE
- UNAT BRETAGNE – Union Nationale des Associations de Tourisme
- URAF BRETAGNE – Union Régionale des Associations Familiales
- URIOPSS BRETAGNE – Union Régionale de Bretagne Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Avec la collaboration du Collège coopératif de Bretagne.

Avec le soutien de :





<b>I. INTERVENTIONS D'OUVERTURE</b> .....	<b>2</b>
Marie-Martine Lips.....	2
Alain Yvergniaux.....	5
Hervé Latimier.....	7
<b>II. LES ÉVOLUTIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES</b> .....	<b>8</b>
1. La dynamique démographique générale.....	9
2. L'attractivité de la région et ses impacts.....	11
3. Les inégalités sociales régionales.....	12
4. Quelques conclusions.....	14
<b>III. TABLE-RONDE : L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE</b> .....	<b>15</b>
1. Dispositions individuelles, projet et organisation.....	15
2. « C'est aux organisations de se faire à l'envie ».....	18
<b>IV. TABLE-RONDE : LES RELATIONS PARTENARIALES</b> .....	<b>22</b>
1. Obtenir une meilleure reconnaissance de la part des collectivités.....	22
2. Les bases d'un partenariat.....	24
<b>V. PAROLES ASSOCIATIVES</b> .....	<b>29</b>
1. Les mutations sociodémographiques.....	29
2. Le bénévolat et l'engagement.....	30
3. Les relations avec les collectivités territoriales et autres pouvoirs publics.....	32
<b>INTERVENTIONS DE CLÔTURE</b> .....	<b>35</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>38</b>

# Avant-propos

## Les Actes

Au nom de la CPCA Bretagne et de ses administrateurs, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à la 2<sup>e</sup> Conférence régionale et qui ont témoigné de la vitalité de la vie associative régionale. Une mention particulière est adressée aux bénévoles (dont les précieux rugbymen) qui ont rendu plus efficace le bon déroulement de cette conférence.

Ces remerciements s'adressent aussi aux représentants des institutions qui ont participé à cette journée :

- Jean-Yves Le Drian, président du Conseil régional ;
- Alain Yvergniaux, président de la commission Développement économique et Recherche du Conseil régional ;
- Hervé Latimier, expert au niveau national auprès du directeur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, Service du haut commissaire à la Jeunesse ;
- Jean-Yves Praud, vice-président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, délégué à l'Économie sociale et solidaire.

Que soient aussi remerciés les responsables de la CPCA Bretagne et les universitaires qui ont participé aux réunions préparatoires et sont intervenus au cours de la journée :

- Olivier David, géographe, université de Rennes-II ;
- Lionel Prouteau, économiste, université de Nantes ;
- Yves Bonny, sociologue, université de Rennes-II.

Ma gratitude va aussi aux intervenants qui, outre les précédents, ont participé aux tables-rondes :

- Gaëlle Andro, adjointe au maire de la Ville de Rennes, déléguée à la Vie associative ;
- Franck Calvet délégué régional de l'UFCV (Union française des centres de vacances), secrétaire général de la CPCA ;
- Yann Guével, adjoint au maire de la Ville de Brest, en charge des Équipements socioculturels et du Patrimoine ;
- Francis Le Hérisse, MIR (Maison internationale de Rennes), Études et Chantiers et CASI (Coordination des actions de solidarité internationale en Bretagne) ;
- Vincent Lemée, membre du bureau du MRJC Bretagne (Mouvement rural de jeunesse chrétienne) ;
- Annie Rio (pays de Lorient), vice-présidente régionale de Bretagne vivante.

Je veux aussi saluer celles et ceux qui ont rendu possible l'organisation et le déroulement de la journée du 10 octobre dont ces Actes rendent compte.

- Sabine Baudont-Artus (Ligue de l'enseignement 35) qui, avec Isabelle Bonilla, a joué un rôle essentiel dans l'organisation de cette conférence régionale. (sbaudont@laligue.org)
- Les clownanalystes Raoul et Magoulette de la Compagnie Bataclown. Chacun a pu comprendre, au vu de leurs prestations, qu'il ne s'agissait pas simplement d'un divertissement, mais aussi d'une interpellation à la fois sympathique et satirique des fonctionnements collectifs et des relations avec les pouvoirs publics. (www.bataclown.com)
- Olivier Dulucq, professeur associé à l'Université de Bretagne occidentale (UBO), qui a su allier ses grandes compétences d'animation et sa connaissance très fine du mouvement associatif pour rendre très productif le déroulement de cette journée. (olivier.dulucq@orange.fr)
- Serge Cordellier, consultant et facilitateur, en particulier pour ce qui concerne les méthodes actives du travail en ateliers. Il a par ailleurs été chargé de la mise au point des Actes de cette journée en vue de leur édition. (serge.cordellier@club-internet.fr).

Je souhaite également remercier chaleureusement nos partenaires du Comité consultatif régional de la vie associative, l'État, la Région et les conseils généraux sans lesquels cette journée n'aurait pas pu se dérouler.

Que toutes et tous soient assurés de notre reconnaissance.

Comme lors de la 1<sup>ère</sup> Conférence régionale, en 2007 à Loudéac, nous avons, pour cette 2<sup>e</sup> Conférence, travaillé sur plusieurs chantiers (avenir sociodémographique, engagement bénévole, relation avec les collectivités territoriales) qui nous paraissent prioritaires non seulement pour l'avenir du mouvement associatif organisé mais aussi, plus largement, pour l'économie sociale et solidaire dans une période où elle est interpellée et soumise à des défis majeurs.

Marie-Martine Lips,  
Présidente de la CPCA Bretagne

*Ces interventions liminaires énoncent les objectifs assignés à cette 2<sup>e</sup> Conférence régionale de la vie associative qui a fait suite à celle qui avait été organisée en 2007 à Loudéac. Les acquis de cette dernière sont rappelés, de manière plurielle, et les enjeux nouveaux de la période à venir sont identifiés. Sont aussi énoncés les thèmes de travail de ce rassemblement de Carhaix.*

## Marie-Martine Lips, présidente de la CPCA Bretagne

*Aujourd'hui, beaucoup d'évènements étaient programmés en Bretagne, tant pour les militants et responsables associatifs que pour les élus. Il était difficile à certains de faire des choix, je vous remercie donc d'avoir choisi d'être ici avec nous à Carhaix. Je dois vous transmettre les excuses de Michel Cadot, préfet de Région, qui ne pouvait se libérer.*

*Je voudrais également, avant de commencer, remercier nos partenaires du Comité consultatif régional de la vie associative, l'État, la Région et les conseils généraux sans lesquels cette journée n'aurait pas pu se dérouler.*

### ● Des acteurs se projetant dans l'avenir

Il y a deux ans, pour la 1<sup>ère</sup> Conférence régionale de la vie associative à Loudéac, nous nous étions donné rendez-vous pour faire le point sur les retombées de notre réflexion et sur l'avancement des pistes que nous avons esquissées, ainsi que pour nous donner de nouveaux objectifs. Beaucoup de choses se sont passées pendant ces deux ans et la situation en Bretagne et dans le monde n'est plus la même. La crise, bien entendu, est passée par là, mais on connaît aussi des évolutions non négligeables des politiques publiques, la RGPP (Révision générale des politiques publiques) et la réforme des collectivités territoriales en particulier. Par ailleurs, l'attractivité de la Bretagne ne se dément pas et, dans les années à venir, nous serons confrontés à des défis d'ordre démographique, social et politique. Il faut nous projeter sur des bases les plus solides possibles pour être, dans cette Bretagne qui se redessine, des acteurs incontournables et reconnus.

Ce qui nous réunit ici aujourd'hui, avant même cette réflexion à partager sur les défis qui nous attendent, c'est que nous sommes des « associatifs ». Dans une société qui privilégie l'individualisme et qui ambitionne de nous réduire à de simples consommateurs, nous avons choisi de nous engager dans une action collective. Face à un besoin, pour soutenir une initiative ou pour faire avancer des idées, un jour, nous ne nous sommes pas contentés de dire « Il faudrait que », mais bien « Avec d'autres, je vais faire en sorte que ». Cet élan, cette capacité à réinventer le monde est bien ce qui fait la force du monde associatif dans toute sa diversité.

Le résultat de ce dynamisme se mesure. On estime que 13 000 associations sont actives aujourd'hui en Bretagne. Plus révélateur encore de cette vitalité associative est le rythme de création d'associations qui n'a cessé de croître, à raison de 4 % par an. Il n'existe donc pas de crise quantitative du bénévolat dans notre pays : la dynamique associative ne faiblit pas et l'activité des bénévoles augmente. Le monde associatif français compte 20 millions d'adhérents, 12 millions de bénévoles, un million d'emplois en équivalent temps plein et autant en bénévolat actif valorisable. Autrement dit, si l'on devait payer des salariés pour le travail accompli par des bénévoles, on arriverait à près de 30 milliards d'euros. C'est donc peu de dire que les associations sont des partenaires économiques d'importance. À 80 %, les Français font confiance aux associations qu'ils considèrent, en premier lieu et à égalité avec les scientifiques, comme une solution à la crise. Ils souhaitent majoritairement (84 %) que le poids et le rôle économiques des associations augmentent dans notre société ; ils pensent aussi que lesdites associations manquent de financements publics et privés pour réaliser leurs missions.

### ● Les acquis de la 1<sup>ère</sup> Conférence

À Loudéac, nous avons construit notre 1<sup>ère</sup> Conférence autour de trois thèmes : la sécurisation de l'emploi et du financement des associations, l'engagement bénévole et la construction du dialogue civil. Durant ces deux années, nous avons travaillé à partir des propositions que vous aviez construites. Avant d'entamer cette journée, je vous propose de les exposer brièvement, ainsi que les chantiers que nous avons ouverts.

La question du dialogue civil est celle qui avait le plus fortement mobilisé et qui avait été au centre des bilans qui ont suivi. L'un des objectifs était de sortir de la reconnaissance associative liée au nombre d'adhérents et d'établir que nous avons des légitimités multiples liées au quotidien vécu avec les citoyens, ainsi que des savoir-faire non transférables au monde marchand. La façon dont nous rendons les services, en se pliant certes aux règles du jeu, mais en apportant nos spécificités d'approche et de respect de l'humain est une autre source de légitimité. L'accompagnement des pouvoirs publics doit tenir compte de ces différentes légitimités.

Nous avons également constaté que l'implication des différentes associations dans des lieux de dialogue civil passe par la connaissance de ces instances et de leurs objectifs, mais aussi par l'acquisition d'un savoir-faire permettant d'y participer efficacement, étayé par un travail commun en amont pour être réellement porte-parole de l'ensemble du monde associatif. S'y ajoutait le besoin d'un document commun établissant clairement les valeurs sur lesquelles se fonde l'action du monde associatif, à savoir le rôle des fédérations et associations, leurs engagements envers les collectivités et l'engagement des collectivités envers elles. Le fait de travailler ensemble donne une autre force vis-à-vis des partenaires. Parler à la CPCA, c'est parler à tout le monde parce que la CPCA, tant au niveau régional qu'à ce niveau territorial à construire, est le lieu où les dialogues peuvent se dérouler, où les débats peuvent être organisés, ce qui permet de se présenter devant les élus avec un point de vue multiforme porté par l'ensemble des composantes. Cela commence à exister au niveau régional. Il s'agit de d'étendre la démarche au niveau des territoires.

Concernant l'engagement bénévole, l'un des points forts de la réflexion concernait le rôle des fédérations - départementales comme régionales - dans leur mission de soutien à l'engagement bénévole. Cela concerne notamment la nécessité de sortir de l'enfermement dans des types de financements uniquement centrés autour d'objectifs opérationnels. Il s'agit de reconnaître les différentes formes d'engagements, de les encourager, d'aider les élus associatifs dans leur fonction d'employeur, de diversifier et de développer les modes de leur accompagnement, notamment par la formation.

Enfin, sécuriser l'emploi et le financement des associations suppose de réinterroger nos modèles économiques. Le nôtre était traditionnellement très adossé à l'État, principal financeur de nos fédérations. Or, cette architecture est en train de se désagréger et nous devons construire notre nouvelle économie en tenant compte des différents niveaux territoriaux. Il faut s'adapter, ce qui passe par un meilleur dialogue avec les collectivités territoriales au niveau local et d'éventuels autres financeurs. Si nous ne montons pas nous-mêmes notre modèle économique du futur, nous n'avancerons pas. Il faut donc favoriser la diversification et le croisement des ressources de financement des emplois associatifs, consolider les relations contractuelles avec les financeurs, sécuriser le financement des associations, notamment via des conventions pluriannuelles d'objectifs.

### ● La Charte d'engagements réciproques

À la suite de cette 1<sup>ère</sup> Conférence, et dans la continuité de la réflexion partenariale menée au sein du Comité consultatif de la vie associative en Bretagne, nous avons travaillé sur ces sujets. Sur le partenariat, nous avons élaboré une Charte d'engagements réciproques entre la Région et la CPCA, qui a été signée en juin 2009. « Réciproque », parce que, pour qu'un partenariat soit fructueux, il faut qu'il repose sur le respect du rôle et de la légitimité de chacun et qu'il soit fondé sur la confiance et la complémentarité. « Réciproque », parce que clarifier les rôles respectifs de chaque partie permet aussi à chacune de s'engager sur des objectifs partagés. Cela permet de rappeler que la collectivité publique, en l'occurrence le Conseil régional, est l'un des garants de l'intérêt général, qu'il est responsable de la conduite des politiques publiques dont il a la charge sur son territoire et qu'il fonde sa légitimité sur la démocratie représentative.

Cela permet aussi de rappeler que les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général par leur caractère reconnu d'utilité civique et sociale. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun, sur leur capacité à défendre les droits, à révéler les aspirations et les besoins de ceux qui vivent sur un territoire et à y apporter des réponses. Je vous invite à vous reporter au texte de cette Charte qui développe les points sur lesquels le Conseil régional et le monde associatif \_ représenté par la CPCA et ses coordinations \_ s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs, notamment en matière d'engagement bénévole, de développement de la vie associative, de contribution au développement économique, social et culturel de la Bretagne, d'organisation des liens inter-associatifs et de représentation sur les territoires. Je souhaite d'ailleurs que cette Charte soit un outil qui permette également de travailler le partenariat entre le monde associatif et les collectivités, sur l'ensemble des territoires, à toutes les échelles.

C'est aussi dans le respect des valeurs de cette Charte et sur la base des constats issus de la 1<sup>ère</sup> Conférence régionale et du travail, tant interne que partenarial, sur ces questions, que nous avons bâti cette 2<sup>e</sup> Conférence. C'est pourquoi nous avons fait le choix de réfléchir à trois thèmes aujourd'hui.

[on peut consulter la Charte d'engagements réciproques sur [www.cPCA-bretagne.org](http://www.cPCA-bretagne.org)]

## ● Trois thèmes pour cette 2<sup>e</sup> Conférence

1. Les mutations sociodémographiques qui, en modifiant l'environnement dans lequel nos associations agiront, nous interrogent sur l'avenir de la vie associative, sur le développement que nous pouvons envisager, mais aussi sur cette question : quelle place pour le mouvement associatif dans le développement de la Bretagne et quel type de développement pour celle-ci ?
2. L'engagement et le bénévolat parce que, comme nous l'avons dit, s'il n'y a pas de crise quantitative du bénévolat dans ce pays, il y a et il y aura, dans les années à venir, des évolutions de ce bénévolat et des différentes formes d'engagement.
3. L'évolution des relations partenariales avec les collectivités territoriales et autres pouvoirs publics. Pour que les associations puissent jouer leur rôle créateur de richesses sociales, économiques et culturelles, il faut reconnaître leur participation à la définition et au maintien de l'intérêt général. Le secteur associatif n'est ni un acteur de l'économie concurrentielle et lucrative ni un sous-secteur public. Il nous faut donc trouver les formes de coopération qui permettent à ce secteur de remplir ses missions au mieux, dans l'intérêt de tous.

Nous avons définis ces thèmes il y a déjà plusieurs mois. Ils sont d'autant plus d'actualité que la prochaine Conférence nationale de la vie associative reprend à peu près les mêmes. En bref et pour résumer, l'objet de notre rencontre aujourd'hui est d'anticiper les enjeux de demain pour que le monde associatif breton, dans les années à venir, reste synonyme de dynamisme et d'innovation. Voilà de quoi largement occuper notre journée.

Lors de la 1<sup>ère</sup> Conférence, à Loudéac, il avait été demandé aux participants de faire part de leurs souhaits quant à l'organisation d'une prochaine conférence régionale. Il avait été souhaité une conférence régionale bisannuelle, avec des conférences territoriales intercalées. Pour cette 2<sup>e</sup> Conférence régionale, c'est chose faite. Pour les conférences territoriales, nous allons y travailler, en même temps que se mobilisent sur les territoires des acteurs associatifs, notamment en même temps que se forment des CPCA territoriales. Pour ce qui est de l'organisation de la journée, vous souhaitiez des ateliers avec moins de participants, davantage de participation des élus et des services de l'État, des tables-rondes moins longues et des méthodes plus actives. Nous en avons tenu compte. Les ateliers comporteront seulement une douzaine de participants. Vous verrez que nos méthodes sont pour le moins actives.

## Alain Yvergniaux, Conseil régional de Bretagne

(président de la commission Développement économique et Recherche)

Madame la Présidente de la CPCA, Monsieur le représentant de l'État, mesdames et messieurs, chers amis du mouvement associatif, chacun sait que la Bretagne a connu, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, un bouleversement considérable qui l'a engagée dans cinq décennies quasi ininterrompues de développement.

On a parlé de « miracle breton », de « modèle breton », pour expliquer comment une région qui était pauvre et sous-industrialisée au début des années 1950, qui accumulait de multiples retards dans tous domaines et que les jeunes devaient quitter pour trouver du travail, est devenue l'une des régions les plus performantes. Comment cette région a-t-elle pu réaliser ce parcours incroyable qui fait aujourd'hui référence ? Comment a-t-elle pu se transformer en une économie moderne et, mieux encore, en une société moderne, pour reprendre les propos d'Alain Even, président du CESR (Comité économique et social régional) et militant de longue date de la cause associative ?

De multiples raisons expliquent ce décollage, à commencer par le rôle majeur rempli le Celib (Comité d'études et de liaison des intérêts bretons), lequel a illustré un incomparable atout de la Bretagne : la capacité de ses acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels à faire réseau et à jouer collectif quand l'intérêt général est en jeu. Le Celib s'est lancé dans cette bataille dans les années 1950, à partir de l'enjeu démographique et des craintes considérables qu'inspiraient l'hémorragie des forces vives de la Bretagne et le fait que des dizaines de milliers de jeunes devaient quitter leur région pour trouver à Paris et ailleurs du travail qui manquait localement. Je ne vais pas reprendre ici tous les éléments de la transformation de notre région : infrastructures routières, implantations universitaires et centres de recherche, implantations industrielles, émergence de l'industrie agro-alimentaire, excellence dans les technologies d'information et de communication, etc. Les emplois se sont développés et les jeunes ont pu, s'ils le souhaitaient, rester travailler au pays, à tel point que la Bretagne a depuis longtemps l'un des plus faibles taux de chômage de toutes les régions françaises.

## ● Solidarité, convivialité, capacité à coopérer

Au-delà de ces caractéristiques de notre développement économique, l'attractivité de la Bretagne et sa bonne image reposent pour une part essentielle, comme le dit souvent Jean-Yves Le Drian, dans cette force singulière des Bretons et des Bretonnes, dans leur manière de vivre et d'être ensemble. Il n'est pas anodin de souligner que la radicale transformation économique de notre région au cours du dernier demi-siècle s'est faite sans entamer une identité culturelle qui n'a peut-être jamais été aussi forte et vivante. Une Bretagne terre de voyageurs faite d'enracinement mais aussi d'ouverture ; terre de solidarité, de convivialité et d'efforts ; terre de réseaux. J'affirme même que les facteurs profonds de la transformation de notre région sont aussi à rechercher - et peut-être avant tout - dans ces qualités de solidarité, de convivialité et de capacité à coopérer.

La convivialité, le « vivre ensemble », la capacité à coopérer, cet équilibre entre la fierté de ses racines et l'ouverture au monde ne sont pas dans les gènes. Ce sont des constructions sociales. Ces qualités réussissent à traverser les générations et à s'adapter à leur temps parce qu'il existe des passeurs. Le premier passeur est le mouvement associatif, dans sa grande diversité et son immense richesse. Associations d'éducation populaire, associations culturelles, sportives, de loisirs, associations de formation, environnementales, de solidarité internationale, associations sociales et de santé, associations à vocation économique, associations de service aux personnes, associations de commerce équitable, etc. : 13 000 structures existent en Bretagne, avec près de 100 000 salariés et 600 000 bénévoles, ce qui en fait l'une des toutes premières régions de France sur ce plan. Votre rôle et votre place dans le développement économique, social et culturel de la Bretagne ne peuvent être contestés. Vous êtes des passeurs de valeurs, des producteurs de démocratie, de bien-être collectif et individuel, d'intégration, de lien social et de citoyenneté.

Nous voici, en 2009, englués dans une conjonction de crises multiples : économique, financière, sociale, environnementale et climatique. C'est une crise planétaire. Surtout, cause de tout, c'est une énorme crise morale et éthique, une crise des valeurs. Chacun doit être convaincu que nous devons en sortir par l'invention d'un autre modèle de développement. Sortir de l'addiction de l'argent, du profit sans limite et de la surconsommation exige d'imaginer ensemble un modèle qui remette l'économie à sa place, c'est-à-dire au service du développement humain. Après ces 25 années d'un modèle dominant qui n'a eu de cesse de promouvoir les égoïsmes et les intérêts particuliers sur le collectif, ce nouveau modèle devra remettre sur le devant de la scène les finalités d'intérêt général, l'éthique du bien commun et affirmer comme principe d'action les rôles irremplaçables des citoyens et du territoire. Il va nous falloir sortir résolument de la démesure, adopter des comportements de sobriété dans tous les domaines, intégrer les dimensions sociales, écologiques et de gouvernance démocratique au même rang de priorité que le développement économique. C'est un considérable défi, mais si ces enjeux sont les bons, alors je crois que la Bretagne dispose d'atouts majeurs : notre identité, notre capacité à coopérer et à faire réseau, notre capacité à trouver des consensus.

## ● Promouvoir une « société de sobriété heureuse »

Chacune des familles rassemblées ici pour cette conférence, qu'elles relèvent de l'éducation populaire, du sport, de la culture ou de la solidarité internationale, pourra et devra exercer un rôle déterminant pour promouvoir cette société de sobriété, de solidarité et du bien « vivre ensemble ». J'insiste sur cette notion de sobriété, je crois que c'est un trait qui caractérise bien notre région. Pour reprendre les propos de notre ami le philosophe Patrick Viveret, je crois que nous aurons à travailler sur cette notion de sobriété heureuse.

La crise est particulièrement dure, notamment pour les plus fragiles, mais elle contient en germe des opportunités qu'il va nous falloir saisir. Parmi tous les enjeux et défis démocratiques, environnementaux, sociaux et sociétaux auxquels notre région va être confrontée, il en est un particulièrement important, celui de la démographie, comme dans les années 1950, mais heureusement, cette fois-ci, dans l'autre sens. La Bretagne attire. D'ici 2030, nous aurons au moins 400 000 habitants de plus. Les prévisions de l'Insee révisent sans arrêt à la hausse ces évaluations. La Bretagne connaît l'une des plus fortes croissances démographiques de toutes les régions françaises. Avec cet accroissement, de nombreux nouveaux actifs vont profondément irriguer les différents territoires de Bretagne, ce qui nous pose déjà de redoutables questions en matière d'intégration économique, sociale, de logement, d'aménagement de nos territoires, de transport, de vie sociale, de loisirs, etc. C'est une énorme chance pour la Bretagne, mais mal préparée et mal anticipée, elle peut aussi représenter un risque. Ces enjeux démographiques concernent également le vieillissement de la population, lequel sera particulièrement accentué dans notre région.

Comme je l'évoquais à l'instant, la convivialité, la solidarité, l'esprit de coopération, le « vivre ensemble » sont des constructions sociales qui peuvent se transmettre de génération en génération et prendre de la vigueur, mais qui peuvent aussi s'étioler. Ces questionnements sont majeurs et vont être très judicieusement au cœur de vos travaux d'aujourd'hui car, à l'évidence, le mouvement associatif doit être l'un des acteurs clés de l'anticipation des mutations qui nous attendent. Il doit être porteur d'indispensables innovations sociales. Il devra peut-être aussi se questionner sur son organisation, ses modes d'action, ses modes de gouvernance. Nous sommes ici plusieurs à nous souvenir des interpellations des jeunes aux dernières RESA (Rencontres de l'économie sociale Atlantique), à Guidel, en octobre 2008. Nous aurons, me semble-t-il, également à approfondir les modes de coopération entre collectivités territoriales et mouvement associatif. Le travail ne manque pas.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, chers amis, au nom du Conseil régional de Bretagne qui a fait du développement de l'économie sociale et solidaire et du soutien à la vie associative l'une de ses politiques à part entière et au nom de son président qui nous rejoindra cet après-midi, je vous souhaite de très bons travaux.

## Hervé Latimier, représentant du haut commissaire à la Jeunesse Martin Hirsch

(Expert auprès du directeur national à la Jeunesse, à l'Éducation populaire et à la Vie associative)

Madame la Présidente, Monsieur le représentant du président du Conseil régional, mesdames, messieurs, ma présence parmi vous est la preuve de l'intérêt pour vos travaux manifesté par le haut commissaire à la Jeunesse, également chargé du développement de la vie associative. Vous savez que se prépare, en étroite collaboration entre les services du haut commissaire et la CPCA nationale, une 2<sup>e</sup> Conférence nationale de la vie associative. Elle aura lieu en décembre prochain. Le haut commissaire souhaite que la Conférence nationale soit précédée, autant que possible, par des réflexions décentralisées. Vous avez répondu de manière anticipée à ce souhait. C'est la preuve de la convergence d'objectifs entre le monde associatif et les pouvoirs publics.

Mais la convergence ne s'arrête pas à la méthode. La Conférence nationale portera sur deux thèmes : d'une part la promotion et la reconnaissance de l'engagement associatif volontaire et, d'autre part, la reconnaissance et la place des associations dans la communauté nationale. Il vient d'être rappelé en quoi leur rôle est fondamental. La Conférence s'organisera en trois groupes de travail : la place des associations dans le dialogue civil, les relations entre pouvoirs publics et associations, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement bénévole et volontaire. Le croisement entre ces trois ateliers et le programme de votre conférence régionale saute aux yeux. Je suis donc venu vous dire l'importance que le haut commissaire accorde à ce qui se dira ici. L'État est en position d'écoute. L'expression de vos opinions est essentielle.

J'en profite pour souligner que la coopération entre l'État, les associations et le Conseil régional est particulièrement positive en Bretagne, comme l'illustre l'exemple de la gestion déconcentrée, appuyée par le Conseil régional, du CDVA (Conseil de développement de la vie associative). Que tous en soient remerciés. Si vous me permettez une touche personnelle, j'ai participé à la 1<sup>ère</sup> Conférence régionale à Loudéac en 2007, en tant que délégué de l'une des coordinations membres de la CPCA. J'en ai gardé un excellent souvenir. Il n'y a donc aucune raison que *el kendalc'h rannvroel buhez ar c'hevredigezhioù 2009* [2<sup>e</sup> conférence régionale de la vie associative 2009] ne porte pas moins de fruits. Je vous souhaite un excellent travail ■

# II. LES ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Par Olivier David, maître de conférences en géographie, université Rennes-II

*La Bretagne est encore une région dynamique sur le plan démographique, mais son vieillissement pose de vraies questions pour les prochaines décennies, ainsi que les inégalités sociales constatées au niveau des territoires. De nombreux défis sont posés aux acteurs régionaux, et tout particulièrement aux réseaux associatifs.*

Pour visualiser les cartes ou figures mentionnées dans ce texte, voir le site de la CPCA Bretagne [www.cPCA-bretagne.org](http://www.cPCA-bretagne.org)

Le sujet pour lequel j'interviens recoupe pleinement mes préoccupations de recherche. Par ailleurs, la nature même de la journée rejoint mes affinités avec le tissu associatif et mes formes d'engagements militants extraprofessionnels. Une bonne partie de ma formation individuelle et personnelle s'est en effet nourrie à la fois d'une formation académique et d'un parcours au sein du tissu associatif.

Depuis deux décennies, la Bretagne compte au nombre des régions françaises qui apparaissent dynamiques sur le plan démographique. Plusieurs documents statistiques et cartographiques permettent de le mesurer concrètement. Sur la dernière décennie, 1999-2008, le taux de croissance de la population place la Bretagne au huitième rang des régions métropolitaines, avec un taux moyen annuel de croissance de 0,87 % (contre 0,67 % en moyenne pour la France métropolitaine). Cela place la Bretagne parmi les régions les plus dynamiques en matière de croissance démographique. À partir des données issues des dernières enquêtes de recensement, deux cartes produites par l'Insee confirment cette position. À l'échelle métropolitaine, la Bretagne fait partie des régions attractives et appartient à cette France du Sud et de la façade Atlantique dont la dynamique est observée et confirmée depuis le milieu des années 1990. Ce processus est davantage alimenté par un solde migratoire excédentaire que par la dynamique naturelle des populations. De ce point de vue, la Bretagne se rapproche aussi des régions méridionales. Ces premiers constats traduisent une mutation démographique sans précédent. Celle-ci s'est opérée dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Terre féconde et terre d'exode jusqu'à la fin des années 1970, la région s'est rapprochée des tendances nationales sur le plan du dynamisme naturel et capte aujourd'hui une partie des flux migratoires interrégionaux.

Ces mutations se sont également accompagnées d'évolutions importantes sur le plan économique et social. L'appareil productif régional, qui était spécialisé dans l'agriculture et dans une industrie à faible valeur ajoutée, connaît depuis le début des années 1990 un développement important des services ayant permis à la région de rattraper en partie son retard. Son plus faible taux de chômage (comparé à la moyenne de la France métropolitaine) et son tissu économique dynamique, avant la crise que nous traversons aujourd'hui, lui valent également d'être moins touchée par la pauvreté si l'on en juge notamment les statistiques relatives aux minima sociaux.

La population bretonne augmente chaque année d'environ 27 000 habitants. Cette augmentation est due à un excédent des naissances sur les décès, certes, mais aussi à un solde migratoire positif : les trois quarts de la croissance bretonne sont imputables à cet apport migratoire si l'on regarde les sept dernières années.

## 1. La dynamique démographique générale

*La Bretagne apparaît comme une des régions françaises les plus dynamiques au plan démographique.*

### ● Mouvement naturel et solde migratoire

La natalité n'a cessé de reculer depuis la Seconde Guerre mondiale. En 2008, on a enregistré 37 660 naissances et le taux de natalité affiche 11,8 pour mille. La région connaît la même évolution que la France, avec une augmentation des naissances depuis les années 2000 se positionnant même au 7<sup>e</sup> rang national. Quant à la fécondité qui alimente la natalité, l'indice conjoncturel de fécondité, soit le nombre moyen d'enfants par femme, était de 2,04 en 2008 contre 2,02 pour la France entière. La Bretagne demeure parmi les régions les plus fécondes. Elle reste cependant en-deçà de 2,1, le seuil théorique nécessaire pour renouveler les générations. L'embellie actuelle en matière de fécondité n'est pas spécifiquement régionale. La mortalité, le nombre de décès domiciliés en Bretagne, affiche quant à elle une certaine stabilité sur les six dernières années. Même s'il augmente légèrement en 2008 - il peut y avoir des variations annuelles - le taux de mortalité est de 9,8 pour 1 000 contre 8,6 au niveau national. L'espérance de vie en Bretagne est donc plus faible que celle constatée en France. Ces différents indicateurs révèlent un solde naturel excédentaire. Tous les départements, excepté celui des Côtes-d'Armor, y contribuent. La croissance naturelle représente ainsi le tiers de la croissance totale pour la seule année 2008.

Deuxième cliché brisé par les chiffres : la Bretagne n'est plus une terre d'exode. Elle a même reconquis son solde migratoire. Entre 1999 et 2006, les échanges de la Bretagne avec les autres régions métropolitaines se sont accrues aussi bien pour les arrivées que pour les départs. Ainsi la Bretagne se trouve-t-elle au 4<sup>e</sup> rang des régions françaises en matière de solde migratoire, derrière le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et l'Aquitaine. L'amplification des flux migratoires concerne toutes les tranches d'âge. Pour les 20-29 ans, les départs sont toujours plus nombreux que les arrivées. Ces migrations sont liées aux études et à l'entrée dans la vie active. Sur les cinq dernières années, les taux d'entrée et de sortie des jeunes ont fortement augmenté, mais c'est un phénomène que l'on retrouve dans d'autres régions françaises. Leur contribution est néanmoins négative parce que les départs sont plus nombreux que les entrées. Ce sont les 30-59 ans et les seniors qui contribuent davantage aux bons résultats. Pour les premiers, il existe réellement des entrées d'actifs importantes ; pour les seconds, les taux de sortie sont faibles tandis que le mouvement d'entrée est toujours relativement important. Tous les départements participent au processus, sans exception, le Morbihan et les Côtes-d'Armor affichant les soldes les plus élevés, suivis de près par l'Ille-et-Vilaine, alors que le Finistère arrive en dernière position.

### ● Le vieillissement de la population

Il existe deux façons d'aborder le vieillissement. La première, la plus fréquente car elle nous renvoie au problème concret que pose ce vieillissement à notre société, consiste à ne considérer que le haut de la pyramide des âges, c'est-à-dire la part de la population âgée dans la population totale. La seconde cherche plutôt à analyser la partie basse de la pyramide en s'intéressant davantage aux jeunes. Plus la base de la pyramide rétrécit, plus la part relative aux personnes âgées, à moyen ou long terme, augmentera, dans la mesure où le vieillissement est bien un processus évolutif.

L'examen de la pyramide des âges bretonne, depuis plusieurs recensements, permet de mesurer cette double dimension du vieillissement de la population régionale [voir sur le site la planche 1.2 de la 1<sup>ère</sup> partie « Les différentes facettes du vieillissement »] La dégradation du rapport entre jeunes d'une part et personnes âgées d'autre part se confirme entre 1990 et 2020. Lorsqu'on observe le sommet de la pyramide, notamment au-delà de 60 ans, on s'aperçoit que la partie du sommet gonfle peu à peu, reflet de la part croissance de la population âgée dans la population bretonne. À l'inverse, la base du graphique connaît une érosion progressive de ses classes d'âge.

Elle est plus ou moins importante selon les variations du niveau de fécondité régionale mais, sur le long terme, le rétrécissement de la base pyramidale est aussi très net.

Ces évolutions confirment donc une inversion du poids démographique respectif des grands groupes d'âges, les jeunes diminuant continuellement de 1990 à 2020, tandis que la part relative des plus âgés croît sans cesse. Ce processus est bien inscrit dans la durée et affecte directement les dynamiques démographiques régionales. Le non-renouvellement des classes d'âge les plus jeunes accentue obligatoirement le phénomène de vieillissement puisqu'il diminue à terme les classes d'âge les plus fécondes et, par conséquent, le volume des naissances. Ce processus induit à son tour une diminution des jeunes dans la population totale. Ce cercle du vieillissement alimente la modification progressive de la position par âge de la population. Simultanément, l'allongement de l'espérance de vie accentue le poids des classes les plus âgées. Le vieillissement est donc devenu le moteur de la dynamique démographique régionale.

### ● Les contrastes internes à la région

Quels sont les contrastes démographiques internes à la région ? Sur la première carte du chapitre 1.3 du diaporama [carte intitulée « Zones de vieillissement de la population en 1999 »], est représenté ce que l'on appelle l'indice de vieillissement, c'est-à-dire le rapport entre la population âgée de plus de 65 ans et celle de moins de 20 ans. Si le rapport est supérieur à 1, le poids démographique des personnes âgées dépasse celui des jeunes. Les contrastes sont particulièrement saisissants, comme si le degré de vieillissement des populations communales était proportionnel à la distance aux principales aires urbaines de la région. Cela ne résulte pas seulement d'une question de distances. Les communes affectées par un vieillissement prononcé de leur population sont majoritairement situées dans le Centre-Ouest de la région, sur les marges intérieures orientales du Morbihan et des Côtes-d'Armor, sur les périphéries rurales septentrionales de l'Ille-et-Vilaine, ainsi que sur quelques secteurs littoraux particulièrement attractifs sur le plan migratoire. En revanche, toutes les aires urbaines affichent une situation plutôt favorable dont l'emprise spatiale dépend du poids démographique de la ville centre.

La deuxième carte du même chapitre du diaporama [carte intitulée « La population de moins de 20 ans dans la population en 1999 »] peut apparaître dans une certaine mesure comme le négatif de la précédente. Elle met en évidence les agglomérations urbaines et leurs couronnes respectives, autour de Rennes, Brest, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Lorient et Vannes, pour ne citer que les principales.

Sur la carte suivante [« Variation de la population totale de 1999 et 2007 »], on peut observer le phénomène de l'étalement urbain. Les communes centrales des principales agglomérations de la région sont généralement affectées par un dynamisme modéré, inférieur à la moyenne régionale, voire par un déclin démographique sur certaines aires urbaines, alors que les deuxièmes et troisièmes couronnes périurbaines affichent les taux de croissance les plus soutenus. Le bassin de Rennes et les bassins de Vannes et d'Auray sont sans doute les plus visibles, alors que le phénomène est beaucoup plus discret sur Quimper, Brest, Lorient et Saint-Brieuc. Les espaces ruraux du centre de la région auxquels il convient d'ajouter quelques zones littorales apparaissent en perte de vitesse et creusent l'écart avec les zones sous influence urbaine directe.

La quatrième carte [« Évolution de la population des pays en Bretagne à l'horizon 2030 »] révèle aussi des disparités importantes. Elles confirment que la croissance démographique de la Bretagne pourrait se concentrer au sud et à l'est de la région. Si elles étaient confirmées, ces tendances conforteraient une ligne de fracture territoriale importante entre une Bretagne orientale et méridionale portée par le dynamisme de ses pôles urbains, Vannes et Rennes en l'occurrence, et une Bretagne occidentale beaucoup moins dynamique.

## 2. L'attractivité de la région et ses impacts

La Bretagne est devenue la région la plus attractive de la moitié nord de la France, avec un solde migratoire positif. La fuite des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles a laissé place à un mouvement de retour, faisant de la Bretagne une terre d'accueil et portant ses villes principales au palmarès des cités les plus attractives au plan national. Il faut distinguer les migrations interrégionales et l'immigration d'origine étrangère. C'était la volonté du groupe qui a préparé cette 2<sup>e</sup> Conférence de prendre en compte ces deux registres.

### ● Les nouveaux Bretons

Qui sont les nouveaux Bretons ? Entre 2001 et 2006, l'Insee a recensé 254 400 personnes venues s'installer dans la région. Leur profil est sensiblement différent de celui de la population bretonne, tout d'abord sur le plan de la structure par âge. Près de la moitié des arrivants est âgée de 20 à 39 ans, avec un âge moyen de 34,9 années contre 43,1 pour la population régionale. Comparés aux données régionales, ces chiffres confirment donc une relative jeunesse des personnes s'installant dans la région. Cette situation s'explique en partie par les motifs de déplacement vers la Bretagne. Les études et la mobilité professionnelle arrivent en tête, suivies par la retraite qui alimente un mouvement de retour au pays, mais aussi l'installation de populations nouvelles.

La structure socioprofessionnelle révèle aussi des différences importantes avec le profil moyen régional. Les professions intermédiaires sont les plus nombreuses, suivies des employés, mais surtout, la proportion de cadres est beaucoup plus élevée qu'à l'échelle de la population régionale. Inversement, celle des ouvriers y est beaucoup plus faible. Les arrivants présentent donc un profil globalement plus qualifié et occupent plutôt des emplois du secteur tertiaire, localisés dans les grandes villes. Toutefois, les entrants sont aussi plus nombreux à se déclarer au chômage que les sortants. Enfin, 57 % des arrivants sont originaires de trois régions : Pays de la Loire, Île-de-France et Basse-Normandie. Les jeunes des régions voisines sont assez nombreux à venir s'installer dans la région pour leurs études ou pour leur entrée dans la vie active. Globalement, la région Bretagne a amélioré son solde migratoire avec toutes les régions françaises, ce qui souligne l'intensification des flux.

S'agissant de l'immigration étrangère, les chiffres les plus récents indiquent que la Bretagne comptait en 2005 66 000 immigrés résidant sur son territoire (progression de plus de 50 % depuis 1999, soit un taux de croissance moyen annuel de 7 %). Le processus était déjà engagé dans la décennie 1990-1999, décennie pendant laquelle la région occupait déjà le premier rang national. Malgré cette progression spectaculaire, la Bretagne affiche toujours la plus faible proportion d'immigrés dans sa population totale, caractéristique qui la rapproche des régions voisines de Basse-Normandie et des Pays de la Loire. Ils ne représentent en effet que 2,2 % de la population des ménages contre 8 % au niveau national. Cette progression s'accompagne également d'une diversification des flux migratoires et, par conséquent, de l'origine des arrivants. 46 % d'entre eux sont originaires de pays européens, davantage que la moyenne nationale. L'Union européenne arrive largement en tête, avec notamment le Royaume-Uni, même si la proportion de ses originaires tend à diminuer. La part des natifs des pays d'Afrique et d'Asie augmente (respectivement 29 % et 19 % des immigrés en 2005). Parmi les personnes originaires d'Afrique, le Maghreb est plutôt bien représenté mais au total leur poids relatif est beaucoup plus faible que ce que nous pouvons constater à l'échelle nationale. Les arrivants asiatiques, dont le tiers est né en Turquie, sont en revanche davantage représentés qu'au plan national.

Les motifs et l'âge des immigrés rejoignent les tendances évoquées précédemment pour l'immigration interrégionale. La recherche d'une activité professionnelle est la principale raison de l'installation dans la région et concerne en priorité les 15-59 ans. Pour autant, les profils professionnels sont très différents selon les nationalités. Les ouvriers sont en effet plus nombreux chez les immigrés turcs, portugais ou marocains, alors que les cadres le sont parmi les Européens, notamment Allemands, Belges et Britanniques.

### ● Des territoires inégalement attractifs

L'attractivité de la région ne s'exerce pas de façon homogène sur l'ensemble du territoire régional. Les traductions spatiales révèlent d'importantes différenciations internes à la Bretagne. Plusieurs faisceaux d'explications peuvent être envisagés. Le premier facteur est sans nul doute la présence du littoral. Les communes bretonnes concernées ont enregistré une croissance démographique soutenue entre 1990 et 1999, confirmée sur la période 1999-2006, particulièrement en Ille-et-Vilaine, dans le Morbihan et les Côtes-d'Armor. Ensuite, les aires urbaines dynamiques de l'est et du sud de la région constituent également des pôles de croissance attractifs. À titre d'exemple, Rennes et Vannes figurent parmi les villes les plus dynamiques au plan national, polarisant une part importante de la croissance démographique, notamment de l'excédent migratoire, mais aussi de la création nouvelle d'activités en Bretagne. Par ailleurs, dans la périphérie plus ou moins éloignée des grandes villes bretonnes, certains espaces ruraux bien desservis par les voies de communication structurantes, disposant d'une offre de services aux populations et d'activités diversifiées, ont renoué avec un solde migratoire excédentaire.

Les données par âge confirment aussi l'impact des cycles de vie sur les communes d'implantation des nouveaux arrivants. Les jeunes, âgés de 20 à 29 ans, préfèrent le cœur des agglomérations urbaines, recherchant les pôles d'emploi et les sites de formation supérieure. Cinq sur dix s'y installent et leur part diminue progressivement avec l'éloignement à la ville. Les adultes de 30 à 39 ans vont conjuguer la proximité d'un pôle d'emploi et des conditions de logement adaptées à l'environnement familial. Le périurbain est une localisation privilégiée, plus attractive encore que les espaces ruraux. Les retraités, qui représentent 14 % des arrivants, s'installent majoritairement sur le littoral, avec une nette prédilection pour la côte méridionale. L'attractivité de ces nouvelles populations s'explique à la fois par les aménités dont dispose la région, par un niveau d'activité généralement important, et par une situation économiquement favorable où le niveau de création d'emplois était assez soutenu jusqu'au milieu de l'année 2008.

### 3. Les inégalités sociales régionales

*Dans un ouvrage récent (« La République et ses territoires »), l'universitaire Laurent Davezies présente notre région sous un visage plutôt flatteur. Il indique en effet que certains territoires, comme la Bretagne et plus généralement l'ouest du pays, voient leur développement porté par une double dynamique, à la fois productive et résidentielle, et enregistrent des performances remarquables du point de vue de la réduction du nombre de pauvres et de la cohésion sociale. Jusqu'en 2007, le climat économique serein a effectivement encouragé le développement d'activités porteuses d'emplois qualifiés et le maintien d'un taux de chômage plutôt bas. La situation, globalement plutôt favorable, notamment lorsque l'on compare la Bretagne aux autres régions françaises, ne doit pas masquer pour autant de réelles disparités à l'intérieur de la région. La question des inégalités est toujours délicate à étudier car leur définition s'appuie sur de multiples paramètres. Nous retiendrons ici deux critères d'analyse : les écarts de revenus et la pauvreté.*

### ● Les inégalités de revenus

En ce qui concerne les inégalités de revenus, utilisons comme indicateur le revenu fiscal par unité de consommation, indicateur qui a été produit à partir des données de la Direction générale des Impôts de 2007 et qui prend en compte la somme des ressources déclarées par les contribuables avant tout abattement, en le rapportant au nombre d'unités de consommation qui composent un ménage. Alors que les questions de ségrégation ont été communément posées pour les espaces interurbains, on constate que l'étalement urbain a pour effet de renforcer les phénomènes de division sociale de l'espace à l'échelle régionale. En cohérence avec la structure sociale, on constate que le revenu médian des foyers fiscaux de Bretagne, à l'échelle cantonale, varie presque du simple au double. Les niveaux les plus élevés sont atteints dans la première couronne rennaise et autour de Vannes, Brest, Saint-Brieuc, Quimper et Lorient,

ainsi que sur certains cantons du littoral balnéaire, en raison d'autres dynamiques. Les niveaux de revenus médians [les revenus médians séparent chaque population en deux moitiés, une moitié se classant au dessus du niveau médian, l'autre en-dessous] baissent au fur et à mesure que l'on s'éloigne du cœur de ces agglomérations urbaines, ainsi que du littoral. Certains secteurs se distinguent de surcroît par des revenus particulièrement faibles : le Centre-Bretagne, le nord de l'Ille-et-Vilaine, dans une moindre mesure le Trégor, le sud-ouest et l'est de l'Ille-et-Vilaine et le nord-est du Morbihan. La première carte du chapitre 3.1 du diaporama [carte intitulée « Les inégalités de revenu des ménages en Bretagne en 2007 »] permet de présenter un premier visage des inégalités de richesses dans la région.

En sus des revenus médians, il est intéressant de considérer les écarts entre les plus riches et les plus pauvres. Il s'agit là d'une autre dimension très importante pour appréhender les inégalités, toujours à l'échelle cantonale, en travaillant sur les rapports inter-déciles, c'est-à-dire sur le rapport entre les 10 % de ménages ayant les revenus les plus élevés et les 10 % ayant les revenus les plus faibles. Ces contrastes observés révèlent l'ampleur des divisions sociales de l'espace à l'intérieur des communes urbaines, puisque c'est à Rennes, Vannes, Quimper, Saint-Malo et Saint-Brieuc que ces contrastes sont les plus élevés et que les écarts de richesses sont donc les plus vifs, ce qui témoigne de la permanence des concentrations de populations défavorisées en milieu urbain, mais aussi du plus grand nombre de ménages aisés. L'autre particularité soulignée par la seconde carte du chapitre 3.1 du diaporama [carte intitulée « Les écarts de revenu des ménages en Bretagne en 2007 »] est la plus forte hétérogénéité des revenus dans certains espaces ruraux du Centre-Ouest Bretagne, du Trégor, des marges septentrionales et méridionales de l'Ille-et-Vilaine, ainsi que de certaines franges littorales.

### ● La pauvreté

Si les écarts de revenus révèlent déjà une forte division sociale de l'espace régional, il convient de s'intéresser plus précisément au phénomène de la pauvreté. Les différentes études qui traitent du sujet confirment une moindre ampleur du phénomène en Bretagne que dans les autres régions françaises. Plusieurs caractéristiques permettent néanmoins de préciser le propos. Le nombre de bénéficiaires des minima sociaux, ce que l'on appelle, en France, la pauvreté administrative, est moins élevé en Bretagne que sur l'ensemble de la France. En 2008, 128 425 Bretons percevaient au moins l'un des huit minima sociaux. Cela représentait 5,4 % de la population âgée de 20 ans et plus, contre 6,5 % au niveau national. Quand on observe ensuite les différents minima sociaux, la région se situait en dessous de la moyenne française pour les bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé (API) et du Revenu minimum d'insertion (RMI). Pour l'Allocation adulte handicapé (AAH) et le Minimum vieillesse, la région se situait dans la moyenne des régions françaises.

En ce qui concerne les bas revenus, mesure monétaire classique de la pauvreté, la région affiche le taux le plus bas à l'échelle nationale, soit 8,7 % de la population âgée de moins de 65 ans, là où la moyenne nationale s'élève à 12,3 %. Cette situation masque cependant une autre caractéristique régionale, liée à la nature des seuils monétaires choisis pour mesurer la pauvreté (il existe un débat entre le seuil français et le seuil européen). La Bretagne affiche une forte proportion de ce que l'on appelle les « travailleurs pauvres » se situant, en matière de ressources, juste au-dessus du seuil de pauvreté. Cette spécificité tient à la nature du système productif régional, lequel offre un nombre important d'emplois peu qualifiés et peu rémunérateurs, notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de la construction et du bâtiment, mais aussi des services aux particuliers. Donc, si la région présente un fort taux d'emploi de sa population active, elle révèle aussi des niveaux de revenus plutôt faibles comparativement aux autres régions françaises.

Dernière remarque : la pauvreté se concentre dans les pôles urbains de la région, ce qui confirme les plus forts écarts de revenus observés sur les cartes précédemment évoquées. L'espace urbain concentre en effet les deux tiers de la population ayant des bas revenus dans la région, avec des niveaux record sur Saint-Brieuc et Lorient. La carte du chapitre 3.2 [intitulée « Pauvreté par commune en Bretagne »] révèle aussi des zones de forte pauvreté rurale, sur les marges rurales de l'Ille-et-Vilaine ou dans le Centre-Ouest breton.

### 4. Quelques conclusions

La Bretagne est encore une région dynamique sur le plan démographique, mais son vieillissement pose de vraies questions pour les prochaines décennies. Le phénomène se présente avec une plus grande acuité qu'à l'échelle nationale et la structure par âge de la population régionale révèle déjà un plus fort vieillissement qu'ailleurs. Les effectifs des personnes âgées de plus de 65 ans vont augmenter de façon spectaculaire dans les vingt prochaines années. La réflexion sur les solidarités entre actifs et inactifs, sur les rapports intergénérationnels et les modes de prise en charge des personnes âgées doit accompagner un tel processus, pour anticiper ses impacts sur l'évolution des modes de vie, des pratiques sociales et des valeurs de la société bretonne.

La Bretagne fait également figure de région attractive, captant vers elle un flux non négligeable de migrations inter-régionales, encourageant aussi un mouvement de brassage important. Par ailleurs, l'accueil accru de populations d'origine étrangère engendre également une plus grande diversification culturelle, notamment dans les principaux centres urbains de la région, mais aussi dans certains secteurs ruraux. Tout cela concourt à façonner une population bretonne de moins en moins monolithique sur laquelle il faudra s'appuyer pour imaginer le développement futur. La lecture des tendances et des projections démographiques révèle des disparités socio-spatiales importantes, soulignant de nettes fractures entre différentes parties de la région. Parce que le vieillissement n'est pas homogène sur l'ensemble breton, les dynamiques sociales risquent d'accentuer d'actuels déséquilibres et de fragiliser certains espaces. Derrière ces réalités se posent d'évidents enjeux d'aménagement et d'équilibre territorial.

De nombreux défis sont posés aux acteurs régionaux - qu'ils soient publics ou privés - et tout particulièrement aux réseaux associatifs, lesquels se caractérisent souvent par une action très ancrée dans les territoires et se revendiquent dans une relation de proximité avec les populations. Structures intermédiaires par essence, c'est-à-dire assurant une fonction de médiation et de dialogue entre les acteurs publics, les collectivités territoriales et la société, les réseaux associatifs peuvent jouer un rôle moteur dans la réponse aux enjeux de développement de la région Bretagne à plusieurs titres.

- Par la mobilisation directe des citoyens, l'engagement associatif et le bénévolat, ils participent à l'apprentissage de la démocratie et du « vivre ensemble », à la constitution de nouvelles solidarités et au développement de projets collectifs.
- Par la réponse aux besoins des sociétés locales, en proposant des activités et des services accompagnant les évolutions démographiques et sociales, souvent autour de formules nouvelles et innovantes, nourries des pratiques de terrain. Dans les champs de l'action sociale, de l'action éducative, de l'action culturelle et de l'action sportive, les exemples sont particulièrement nombreux et parfois les réponses associatives sont les seules à permettre de faire face à l'absence de réponse publique.
- Par la participation directe à la construction des politiques publiques territoriales, en promouvant un dialogue entre la société et ses représentants élus, en faisant remonter les besoins sociaux.
- Enfin, en accueillant les nouvelles populations, en créant des espaces d'engagement différents selon les générations, mais aussi entre les différentes générations et en favorisant une certaine mixité culturelle et sociale ■

Dans une étude, le Conseil économique et social de la région Bretagne a proposé plusieurs scénarios prospectifs à l'horizon 2030, en s'appuyant sur plusieurs traits dominants qui rejoignent pleinement cette analyse :

- un accroissement des mobilités résidentielles, notamment venant des autres régions françaises et de l'étranger vers la Bretagne ;
- la contribution majeure du solde migratoire à la croissance démographique ;
- la poursuite du processus d'urbanisation et de littoralisation, tout en constatant aussi des dynamiques très contradictoires au sein des campagnes bretonnes ;
- l'impact de l'apport migratoire extérieur sur l'organisation même de la société bretonne.

*Comment favoriser l'engagement de ceux qui ne s'investissent pas spontanément dans la vie associative, et particulièrement les jeunes ?*

*Le bénévole a-t-il un rôle clé dans la dynamique territoriale ? Tels étaient les questionnements au cœur de cette première table ronde féconde.*

### Participant-e-s à la première table ronde.

- Gaëlle Andro, adjointe à la Vie associative à la Ville de Rennes, issue de mouvements de jeunesse politique et syndicale (gandro@ville-rennes.fr) ;
- Vincent Lemée, membre du bureau du MRJC Bretagne qui se définit comme « un mouvement d'éducation populaire géré et animé par des jeunes » (vincent\_lemee@hotmail.com) ;
- Lionel Prouteau, enseignant-chercheur en économie à l'université de Nantes (économie sociale et économie des associations). À ce titre, il travaille sur l'engagement associatif et le bénévolat (prouteau@sc-eco.univ-nantes.fr) ;
- Annie Rio (pays de Lorient), vice-présidente régionale de Bretagne vivante, association de protection de la nature, à la fois professionnalisée et bénéficiant d'une activité bénévole (annie11rio@free.fr) ;
- Olivier Dulucq, modérateur (olivier.dulucq@orange.fr).

### 1. Dispositions individuelles, projet et organisation

*Olivier Dulucq (O. D.) Sur la thématique de l'engagement bénévole, on constate paradoxalement que de plus en plus de personnes s'engagent, mais peut-être moins dans les associations existantes, ou dans les fédérations. On perçoit de nouvelles formes d'engagements ou un engagement plus conséquent, mais lorsqu'on observe cela dans sa propre structure, on ne retrouve pas toujours ces nouveaux engagés. Lionel Prouteau, quel est votre point de vue d'observateur, d'universitaire ?*

#### ● Améliorer les connaissances sur l'engagement et le volontariat

**Lionel Prouteau (L. P.)** Les données dont nous disposons sont récentes parce que nous ne disposons pas d'un grand recul sur l'engagement et le bénévolat. Cependant, tout porte à croire que le nombre de bénévoles a augmenté ces quinze dernières années de manière assez conséquente. Pourtant, il n'est pas besoin de fréquenter le milieu associatif pendant longtemps pour se rendre compte qu'il existe souvent un sentiment de pénurie d'engagement.

Comment appréhender ces questions dans toutes leurs dimensions, mais aussi dans leur complexité ? Qu'est-ce que l'engagement ? L'engagement, c'est la rencontre de dispositions personnelles et d'un projet collectif porté par une organisation, laquelle peut être plus ou moins instituée et plus ou moins structurée. Nous avons là trois pôles constitutifs de la compréhension des évolutions possibles de l'engagement : dispositions individuelles, projet et organisation.

- Dans certains travaux sur le sujet, certains avancent l'idée qu'il existe une évolution des dispositions personnelles à l'égard de l'engagement. On serait plus intéressé par un engagement visible, immédiat et de proximité et moins par un engagement sur de grandes causes de long terme comme le dit par exemple l'ouvrage de Jacques Ion *La fin des militants*. C'est un point de vue qui mérite d'être entendu. Il est audible, mais gagnerait à être davantage argumenté avec des données portant sur la vie associative.

- La deuxième dimension est celle du projet associatif. Le projet n'est pas figé et doit être mis à jour au fil du temps. Les bénévoles ne sont peut-être pas suffisamment impliqués par les organisations dans cette mise à jour. Les projets ont aussi des cycles de vie. Qui dit « projet » dit aussi, dans une certaine mesure, défense d'une cause. Or les causes évoluent dans le temps.
- Le troisième pôle concerne l'organisation. Les associations sont confrontées à des mutations importantes. Pour certaines d'entre elles se pose notamment la question de la professionnalisation. Celle dernière n'est pas seulement le recours au salariat, elle induit aussi de nouvelles attentes à l'égard des bénévoles. Ce paradoxe ne traduit pas toujours une évolution du comportement des bénévoles, mais une évolution des attentes des associations à l'égard de ces derniers, évolution qui ne rencontre pas obligatoirement une réponse immédiate.

Par ailleurs, on gagnerait à mieux documenter les formes que prend l'engagement. On dit qu'il y a de plus en plus de bénévoles et c'est vrai. Il semble bien, d'après les données dont nous disposons, qu'au cours des années 1990 et 2000, le nombre de bénévoles a augmenté, mais il existe différentes sortes de bénévolat : le bénévolat occasionnel et le bénévolat régulier. Or, lorsqu'elles parlent de bénévoles, les associations ont des attentes à leur égard en termes de continuité de l'engagement.

Enfin, la pénurie d'engagements ou de bénévoles qui est souvent ressentie dans les associations se manifeste particulièrement au niveau des responsables bénévoles (élus associatifs). Il peut y avoir de plus en plus de bénévoles, mais il peut y avoir de moins en moins de ces bénévoles disposés à prendre des responsabilités, et cela pour différentes raisons.

#### ● Écoles de citoyenneté

**O. D.** Nous allons poursuivre sur ces trois pôles. Comment évolue le bénévolat ? Comment évoluent les projets ? Comment évoluent les structures ? Visiblement, les bénévoles sont de plus en plus investis sur le local et peut-être moins sur les grandes utopies. Les projets ont leurs cycles qu'il faudrait peut-être intégrer. Enfin, les structures sont un peu troublées par le fait qu'il y a de plus en plus de pratiquants et de moins en moins de croyants, de plus en plus de gens qui agissent et de moins en moins de gens qui acceptent de retrousser les manches, de gérer la structure ou d'accompagner le projet.

Comment se traite aujourd'hui cette question au sein du MRJC Bretagne ? Le MRJC est un mouvement d'investissement et d'engagement, inscrit de long terme sur les territoires ruraux, avec ce paradoxe d'une durée de mandat déterminée. Comment vous situez-vous dans cette question ? Le MRJC a-t-il aujourd'hui moins ou plus de difficultés à recruter ? Est-ce lié à son projet ? Est-ce lié à sa structure ?

**Vincent Lemée (V. L.)** Nous sommes aujourd'hui moins nombreux que nous ne l'avons été du fait de la diversification de l'offre d'activités dans le milieu rural. Nous avons pour notre part toujours des difficultés à parler de « bénévolat » parce qu'en général les jeunes qui viennent au MRJC s'investissent et portent le projet politique global du Mouvement. On parle donc davantage de militants que de bénévoles. Un élu au MRJC possède un mandat de trois ans, ce qui fait que le projet est sans cesse renouvelé par les militants du Mouvement ; ce qui entraîne également des modifications de structure. C'est peut-être la raison pour laquelle nous arrivons à perdurer. Le projet et la structure sont sans cesse remis en cause et renouvelés par les militants eux-mêmes.

Par ailleurs, nous avons une implication au local très importante. La base du Mouvement est de dynamiser les territoires ruraux, ce qui se fait là où on vit. Nous connaissons le tissu local, nous avons des propositions appropriées et des projets pertinents. De ce fait, le Mouvement fonctionne. C'est la définition d'un projet commun à l'échelle locale qui se répercute ensuite par des prises de responsabilité au sein du Mouvement.

**O. D.** Lorsque sur un pays de Bretagne, un jeune du MRJC parle avec d'autres jeunes et dit qu'il est militant, est-ce que ce mot fait peur ?

**V. L.** Il a plutôt tendance à dire qu'il « fait du MRJC ». S'il se sert du mot « militant », c'est qu'il y voit quelque chose de beau et de noble. Ce n'est pas un gros mot, mais je pense qu'il peut faire peur à ses copains.

**O. D.** Le MRJC correspond à une période de vie. Assez classiquement, on a dit dans le passé que ceux qui passaient par la JAC ou le MRJC étaient devenus élus ou responsables syndicalistes. Est-ce que le MRJC continue à être une école pour prendre ensuite d'autres engagements et s'investir dans d'autres projets ou d'autres structures ?

**V. L.** Clairement. Nous continuons à être une école de citoyenneté.

#### ● « Être à la fois “contre” et “participant à” »

**O. D.** Annie Rio, vous êtes sur une cause qui est davantage dans l'air du temps, si je reprends les déterminants évoqués par Lionel Prouteau, mais vous êtes assez souvent caricaturés comme des gens qui se mobilisent « contre ». Contre le TGV, contre l'autoroute, etc.

**Annie Rio (A. R.)** Alors que notre discours est repris aujourd'hui assez largement, nous sommes toujours considérés comme les empêcheurs de tourner en rond. C'est une constatation assez étonnante qui montre bien qu'il faut faire évoluer le projet associatif. Ce n'est pas facile parce que l'association possède une image. Celle-ci doit évoluer pour que demeure l'intérêt de la structure. C'est notre réflexion actuelle. Nous repenserons notre projet associatif parce qu'il faut certainement repenser les façons de solliciter les bénévoles et les militants.

**O. D.** Quand vous cherchez à vous inscrire dans un territoire, perdez-vous des bénévoles ? Quand il s'agit de passer à une phase de co-construction, de dialogue territorial ou de dialogue civil, arrivez-vous à maintenir cet engagement ?

**A. R.** Nous essayons de faire les deux. Je pense que le fait que nous soyons une structure régionale qui a toujours localement une activité forte nous permet de jouer sur ces différents tableaux, même si cela peut parfois être un peu écartelant. Nous sommes l'aiguillon qui dit ce qui ne va pas, mais nous participons aussi à la construction. Nous sentons bien cette difficulté, d'autant que nous avons un pôle de salariés assez important. Nous avons besoin d'argent, ce qui fait qu'il faut parfois jouer différemment dans différents lieux. Cela doit être sans doute perturbant pour les adhérents ou ceux qui souhaiteraient s'investir. C'est l'une des difficultés d'être à la fois « contre » et « participant à ».

**O. D.** Gaëlle Andro, je pense que dans votre fonction d'adjointe à la Vie associative à la Ville de Rennes, vous rencontrez aussi ce type d'associations, certaines qui sont mobilisées contre les projets de la Ville de Rennes et d'autres qui sont plus dans la co-construction. Comment cela est-il perçu par une élue politique ?

**Gaëlle Andro (G. A.)** Il faut partir des fondamentaux, de ce qui nous lie dans le dialogue. Si ce qui nous lie dans le dialogue est la volonté de changer le monde, il existe des terrains d'entente possibles avec tous types d'associations et tous types de projets associatifs. Je crois qu'il est important de ne pas s'arrêter aux paradoxes et considérer que d'être tiraillés dans des intérêts contradictoires fait avancer une société. Il ne faut pas fuir les débats et au contraire construire les espaces où ils peuvent s'exprimer et permettre l'innovation. En tant qu'élue à la vie associative, mon rôle est de m'assurer de la pertinence des espaces de dialogue.

## 2. « C'est aux organisations de se faire à l'envie »

**O. D.** Une Ville comme celle de Rennes peut-elle avoir des politiques qui favorisent l'engagement ou le bénévolat ?

**G. A.** Cela est inclus dans son projet. Les politiques ont pris conscience, peut-être tardivement ou au bon moment, du fait qu'ils avaient une responsabilité dans le fait que des citoyens s'engagent. Des espaces se sont donc construits. Ces espaces se sont-ils construits de manière complémentaire ou en compétition avec des espaces existants dans les associations ? Lorsqu'on constitue par exemple des conseils de quartier dans une ville, on contribue à l'engagement des citoyens. Ce n'est pas sous la forme de l'engagement associatif, mais je crois que cela participe à la construction d'une ville, à l'émergence d'un intérêt général et d'une action collective. À ce titre, cela doit favoriser le tissu associatif et y contribuer. Les formes de soutien à l'engagement sont multiples et elles se complètent dans le cadre de la cohérence globale d'un projet politique.

### ● « Un bénévole heureux en cache d'autres »

**O. D.** Si l'on reprend les pôles dont parlait Lionel Prouteau, à Rennes comme dans d'autres villes, tous ces dispositifs de participation et ces instances de concertation peuvent faire écho à ces nouvelles demandes d'investissement et d'engagement des citoyens, mais ils ne contribuent pas toujours à les inscrire dans des projets, voire à s'investir ou à s'engager dans des structures. Cet investissement ne peut-il pas être aussi contre-productif par rapport aux projets et par rapport aux structures ? Vous espérez que les gens qui se sont engagés une fois viendront ensuite dans les associations. En même temps, nous n'avons pas non plus l'impression qu'ils se précipitent dans les syndicats ou les partis politiques.

**G. A.** Cela interpelle les syndicats et les partis politiques. S'ils n'attirent pas suffisamment de citoyens engagés par ailleurs ou exprimant un besoin d'engagement, ils doivent s'interroger sur leurs projets. Ce travail doit être fait à l'intérieur des structures. Si le besoin est là et si les citoyens expriment le fait que cette société ne leur convient pas et qu'ils veulent pouvoir le dire et participer à son changement, je dirais que c'est aux organisations de se faire à l'envie.

**L. P.** Je suis tout à fait d'accord. Il ne faut pas trop attendre des pouvoirs publics au niveau de l'engagement bénévole. Les pouvoirs publics peuvent créer des contextes et des cadres qui permettent de le stimuler, mais la responsabilité finale de l'engagement appartient aux associations. La meilleure stimulation pour l'engagement est le bénévole heureux. Un bénévole heureux en cache d'autres. Or, un bénévole heureux dans son association est un bénévole qui voit au moins certaines de ses motivations trouver satisfaction. Les associations sont encore très loin d'être à l'écoute des motivations de leurs bénévoles ; elles ne travaillent pas toujours à la recherche d'une meilleure adéquation entre, d'une part, ces motivations des bénévoles et, d'autre part, les attentes qu'elles ont légitimement à l'égard de ces derniers. L'accueil des bénévoles dans les associations n'est pas toujours parfait. Il suffit de discuter un peu avec les bénévoles pour s'en rendre compte. Cela relève de la responsabilité des associations, les pouvoirs publics ne peuvent pas se substituer à elles en ce domaine.

**O. D.** Vous avez le sentiment que les associations, notamment les plus structurées, présentent davantage les bénévoles masochistes qui se sacrifient à faire tourner la structure que les bénévoles heureux qui auraient rencontré ce à quoi ils aspiraient...

**V. L.** Nous avons effectivement aussi, dans les associations, des choses à nous reprocher. On voit notamment qu'il existe une génération qui a eu du mal à s'investir, celle entre nos parents et nous. Pour avoir eu des parents assez militants, j'ai l'impression que l'engagement militant du temps de mes parents fait peur parce qu'il a été souvent présenté, dans l'imaginaire de ma génération, comme étant assez triste, un peu sacrificielle. Aujourd'hui, dans les nouvelles formes d'engagement, comme on peut le voir avec Jeudi noir ou dans les manifestations de droite, nous sommes un peu passés dans le *buzz*. Il faut que l'engagement citoyen soit rigolo, qu'il puisse être communicable facilement et visible. D'ailleurs, plus la structure est instituée et importante, plus il est difficile de proposer ce type d'actions aux bénévoles. Je crois qu'il faut qu'on réfléchisse à manière de rendre les bénévoles heureux.

### ● Faire vivre une structure demande des moyens

**O. D.** Bretagne vivante n'est-elle pas un peu dans cette dimension sacrificielle avec des messages comme « Attention, Bretagne en danger ! » ou « Planète en danger ! » ?

**Annie Rio (A. R.)** Je pense que nous avons une grande chance : la nature est tellement belle que nous pouvons mettre en valeur cette notion d'émerveillement. Nous pouvons montrer de belles choses.

**O. D.** Ce n'est pas sacrificiel, c'est contemplatif.

**A. R.** Cette idée de contemplation permet de satisfaire une partie de la population. C'est un volet non négligeable. Je voulais revenir sur la place des pouvoirs publics. Je crois qu'il faut distinguer collectivités territoriales et pouvoirs publics. L'appui de ces structures aux associations a évolué. Fut un temps, à Bretagne vivante, nous percevions quelques subsides pour soutenir notre rôle de représentation dans les commissions, départementales et autres. Cette manne a disparu. Maintenant, il serait sans doute souhaitable que les collectivités territoriales se rendent davantage compte que les structures associatives ont besoin d'un soutien financier pour animer leurs actions et faire des bénévoles heureux. On sent bien que l'argent est de plus en plus difficile à obtenir. De plus en plus, nous obtenons de l'argent en face d'activités de conseil, d'étude ou d'animation. Ce sont donc des contrats. Sur ce secteur, nous sommes en concurrence avec des bureaux d'études et avec diverses autres structures. On nous accorde en revanche plus difficilement de l'argent pour faire vivre cette structure et cette animation territoriale que l'on nous demande par ailleurs et sur laquelle nous sommes fortement sollicités. Nous ne savons pas où aller chercher l'argent. Auprès de l'État ? Non. Auprès des collectivités ? Peut-être pas. Auprès du monde industriel et des banques ? On hésite.

**O. D.** C'est une thématique assez classique. Finalement, les associations ne sont plus financées pour ce qu'elles sont. Elles sont exclusivement financées pour ce qu'elles font et, de plus en plus, pour ce qu'on leur demande de faire plutôt que pour ce qu'elles ont envie de faire.

Il existe de nouvelles formes de présentation du bénévolat, des nouvelles formes d'accord entre le bénévolat et le projet. Les structures ont-elles plutôt un point de vue positif sur cette piste d'évolution ? Je vais demander aux uns et aux autres d'intervenir sur ce qui pourrait favoriser l'engagement. Du côté des associations, des individus et des pouvoirs publics, quels sont vos sentiments et vos pistes ? Je ferai intervenir ensuite deux spécialistes de ce sujet en guise de conclusion et de perspective.

**A. R.** À Bretagne vivante, le nombre d'adhérents est à peu près toujours constant. Nous tournons autour de 3 000 adhérents depuis un certain nombre d'années et quoi que l'on fasse, ce nombre reste à peu près le même. Nous pouvons nous interroger. Ne faut-il pas remettre en cause l'adhésion ? N'y aurait-il pas d'autres personnes qui seraient prêtes à apporter un soutien, financier ou sous d'autres formes ?

### ● Salariés et bénévoles

**A. R.** Je pense aussi que nous devons revoir, dans notre association en tout cas, la façon de travailler entre salariés et bénévoles. À Bretagne vivante, nous avons embauché des salariés pour répondre à des demandes qui nous étaient faites. Aujourd'hui, nous souhaitons passer à une autre forme d'action et de demande parce que nous avons le sentiment que la demande évolue. On nous demande du travail d'expertise. Les politiques sont certainement en attente et demandent à des bénévoles comment agir dans le domaine des transports, de la protection de la biodiversité, etc. Ces bénévoles eux-mêmes vont devoir étudier et donc se tourner vers des salariés ou recourir à de la formation pour évoluer. Comment pouvons-nous évoluer en ce sens ? Se pose aussi la question de ce que l'on demande aux bénévoles. À Bretagne vivante, on demande toujours aux bénévoles d'être plus performants parce que l'on agit de plus en plus dans des situations complexes. Je crois que chacun a peur de ne pas être à la hauteur de ce qui est demandé parce que nous sommes dans une société toujours plus complexe, plus technique. Les associations comme la nôtre sentent qu'elles ont un rôle à jouer pour aider tout et chacun à devenir acteur de la société actuelle.

**V. L.** Il est clair qu'il nous faut des moyens car, malheureusement, nous ne pouvons pas faire sans argent. Lorsque nous sommes dans l'incertitude de savoir si nous allons pouvoir garder nos salariés, nous avons du mal à proposer des choses très amusantes. Tout à l'heure, dans le discours d'introduction, j'ai entendu parler des conventions pluriannuelles d'objectifs. Elles nous permettent de ne plus être financés simplement en tant que « prestataires de service », mais également sur du fonctionnement. Il me semble que c'est important. [...]

Lorsqu'on a les moyens de faire ce pour quoi l'association a été constituée, on est plus efficace, ce qui permet d'attirer des personnes qui voient que telle action fonctionne plutôt bien. Le fait de ne pas être dans l'incertitude permet aussi d'être plus serein pour proposer des nouvelles formes d'action. Nous pouvons alors rallier un public qui, potentiellement, ne serait pas venu dans une association autrement.

**L. P.** Il existe plusieurs niveaux. Personnellement, je suis plutôt optimiste sur cette question de l'engagement, mais c'est un optimisme raisonné. Plusieurs questions se posent. Je ne prétends pas être exhaustif, mais je voudrais en repérer trois.

Premièrement, un certain nombre de questions relèvent de la responsabilité des associations. C'est aux associations de réfléchir à la gestion de leurs bénévoles et de leur bénévolat. C'est aux associations de se montrer capables de sortir d'un entre-soi parfois excessif qui n'est pas forcément de bon augure pour la nouvelle ou le nouvel arrivant.

Il existe une deuxième dimension que vous avez évoquée et qu'il faut prendre très au sérieux. Ce sont les effets induits par la professionnalisation du bénévolat. Pour moi, la professionnalisation est non seulement le recours accru au salariat, mais est également le changement d'attente à l'égard des bénévoles. On demande en quelque sorte de plus en plus de bénévoles experts. Il faut voir quels sont les effets induits, notamment en termes de discrimination sociale. On sait que les propensions à participer sont déjà très hétérogènes, selon les milieux sociaux et un certain nombre de caractères sociodémographiques qui ont pu être évoqués tout à l'heure. Cette demande croissante d'expertise du bénévolat peut renforcer cette sélection sociale des bénévoles. Je pense que ce point mérite d'être réfléchi.

Enfin une troisième question dépasse la responsabilité des seules associations. C'est celle de l'accès aux responsabilités. La difficulté à assurer la relève et à trouver des responsables implique beaucoup plus largement que les seules associations. Elle pose le problème des associations qui deviennent employeurs. De nouveaux problèmes apparaissent tout d'un coup sans que l'association y ait été forcément préparée. Se posent des questions juridiques, etc. Ce sont des questions collectives.

#### ● « Entendre ce que les jeunes ont à dire et à apporter »

**G. A.** Dans nos échanges, nous n'avons pas beaucoup parlé des jeunes. Pourtant, je pense que c'est une question fondamentale. En effet, le constat selon lequel le public jeune ne va pas vers les associations doit être interrogé comme tel. La jeunesse a sans doute un discours sur le monde associatif, sur sa manière d'être structuré, d'être financé et d'être organisé. Il faut entendre ce que les jeunes ont à dire et à apporter en termes de modification éventuelle d'évolution, de meilleure structuration ou d'appréhension de problématiques qui ne sont pas forcément évidentes aujourd'hui dans le monde associatif. Il est souvent structuré en chapelles et en grandes organisations un peu concurrentes entre elles. Sur ce sujet, les jeunes ont peut-être un propos qui fera évoluer le monde associatif. Je crois qu'il faut savoir entendre un propos jeune sur le monde associatif. De fait, nous ne l'avons pas évoqué dans la table-ronde. C'est dommage, je m'attendais à ce que nous l'évoquions davantage. [...] Je vois ce sur quoi il nous faut travailler. Je pense que nous avons à être proactifs avec la parole des jeunes.

Concernant la professionnalisation et ses effets sur le bénévolat, je pense qu'il faut aussi accepter qu'il y ait une évolution des métiers et des professions dans les associations. Il y a peut-être eu une survalorisation du salarié technicien qui a aujourd'hui ses effets pervers avec le professionnel qui va rechercher des financements pour assurer son salaire et qui a donc tendance lui-même à mettre en avant ce qu'il fait plutôt que ce qu'il est. C'est un effet de « survie » de ces salariés. Je pense que les pouvoirs publics doivent considérer que dans le profil des salariés des

associations, leur compétence doit être valorisée. Le bon professionnel d'une association est celui qui est entouré de bénévoles. En tant que Ville, nous devons être vigilants à ne pas valoriser trop le dialogue avec les salariés, mais bien s'assurer qu'ils sont entourés de bénévoles.

Enfin, comme nous l'avons dit en propos introductifs, nous avons besoin de comprendre les mécanismes de l'engagement. La responsabilité actuelle des pouvoirs publics est de travailler à l'observation des pratiques et de constituer des observatoires de la vie associative qui intègrent ces questionnements. Les changements en cours sont lourds et profonds et des besoins de compréhension se font sentir à la fois du côté des associations et des pouvoirs publics. Il faut que nous partagions cette connaissance et ce savoir pour faire progresser nos relations et pour que chacun évolue dans ses responsabilités.

Je crois que la reconnaissance de l'association réside dans la capacité à créer un partenariat et de la confiance [sujet de la table-ronde suivante].

**O. D.** Merci. Je pense que nous reviendrons sur ce que vous venez dire à propos de l'observation croisée entre pouvoirs publics et associations sur les modalités d'engagement des jeunes. Je sais notamment que le CRAJEP (Comité régional pour les relations des associations de jeunesse et d'éducation populaire), dans sa relation avec le Conseil régional, a souligné qu'il fallait travailler tous ensemble sur ce sujet ■

*Comment les associations, les fédérations et les pouvoirs publics inventent-ils au quotidien de nouvelles formes de coopération ? Le partenariat entre associations et pouvoirs publics est-il un alibi ou une co-construction ? La relation des associations aux collectivités territoriales est-elle aussi clairement établie qu'elle l'était avec l'État ?*

## Participant-e-s à la deuxième table ronde.

- Yves Bonny, sociologue à l'université Rennes-II (yves.bonny@uhb.fr).
- Franck Calvet de l'UFCV, par ailleurs investi au niveau du bureau de la CPCA régionale en tant que secrétaire général (franck.calvet@ufcv.fr).
- Yann Guével, adjoint au maire à la Ville de Brest, en charge des Équipements socioculturels et du Patrimoine (yann.guevel@mairie-brest.fr)
- Francis Le Hérisse, MIR - Maison internationale de Rennes, Études et Chantiers et CASI - Coordination des actions de solidarité internationale en Bretagne (francis.le-herisse@orange.fr).
- Olivier Dulucq, modérateur (olivier.dulucq@orange.fr).

**Olivier Dulucq (O. D.)** Les associations entretiennent des relations de plus en plus étroites avec les collectivités territoriales, mais sur quoi portent ces relations ? C'est ce que nous allons creuser à travers cette table ronde en partant d'une certaine expérience militante et professionnelle de la vie associative.

## 1. Obtenir une meilleure reconnaissance de la part des collectivités publiques

**Francis Le Hérisse (F. LH.)** L'expérience militante et professionnelle de la vie associative m'a fait constater la difficulté de faire reconnaître la société civile, au sens où le Philippin Nicanor Perlas en parle. Il évoque la « tri-articulation » des trois sphères de la société : la société économique, la société politique et ce qu'il appelle la société culturelle. Nous relevons, de ce point de vue, de la société culturelle. Dans l'économie sociale et solidaire à laquelle nous appartenons et qui possède aussi une réelle valeur, nous n'obtenons pas la reconnaissance de ce que nous sommes dans la relation avec les pouvoirs publics.

### « Approfondir la vie démocratique et le dialogue civil et social »

J'ai cité un Philippin, mais je vais citer également un jeune ingénieur que j'ai rencontré hier matin, qui a un an d'expérience à Rennes et qui vient de Curitiba, dans l'État du Paraná, au Brésil. Il nous disait que son expérience sur l'environnement et la citoyenneté là-bas était plus riche que la nôtre. Si on se réfère à Porto Alegre (Brésil), on sait qu'il a été fait là-bas des expérimentations concrètes et pratiques d'un échange beaucoup plus riche entre la société civile et les pouvoirs publics. Je prendrai à l'inverse l'exemple d'un autre jeune qui est dans cette salle et qui vient de Brazzaville (Congo), en citant Bissingou, un écrivain qui récemment disait : « L'absence de société civile, chez nous, est une malédiction. On ne reconnaît pas les citoyens, on ne reconnaît même pas le peuple. » C'est de cette façon qu'il faut poser la question.

J'ai eu la chance d'être négociateur de la convention de la Maison internationale de Rennes (MIR) avec l'adjointe aux Relations internationales de la Ville. Cela n'a pas été facile. Je suis par ailleurs en négociation avec la Communauté de communes pour la co-élaboration d'une structure de gestion d'un site remarquable, Le Palacret, à Bégard, près de Guingamp. Je vois ce qu'il reste à faire pour que soit reconnu le rôle de la société civile. Je me réfère à de nombreuses expériences conduites par des maires : Joël Labbé à Saint-Nolff, Serge Moëlle à Silfiac, Daniel Cueff à Langouët. Bruded (Bretagne urbaine et rurale pour un développement durable), regroupe par exemple plus d'une centaine de collectivités qui expérimentent ce travail de la mise en route des citoyens, afin qu'ils apportent leur contribution avec les pouvoirs publics, dans le cadre des institutions.

Il est dit dans l'introduction de la Charte d'engagements réciproques, et cela est pour moi essentiel, que « le partenariat a pour objectif d'approfondir la vie démocratique et le dialogue civil et social en vue d'une participation accrue, libre et active des femmes et des hommes vivant en Bretagne, à la fois aux projets conçus par les associations, et à la préparation des politiques régionales ». Je félicite et je remercie le Conseil régional d'avoir produit un tel texte.

### • Construire une parole et une expertise

**Franck Calvet (F. C.)** Le regard de l'autre nous enferme dans un rôle de producteur de services et d'activités. J'ai conservé ce terme de producteur en me demandant ce que nous produisons d'autres, ce qui fait la différence entre un simple prestataire d'actions et une dynamique associative mobilisée autour de la mise en œuvre d'un projet social. Je crois que nous sommes avant tout des producteurs d'idées, de parole collective et de sens. Lorsqu'on est salarié d'une association, on doit en permanence animer et questionner cette notion. Je sais combien il est important d'avoir cette capacité à disposer, dans nos réseaux associatifs, de porte-parole et d'animateurs de la parole collective.

Une autre dimension me paraît essentielle. Nous sommes des relais d'une expertise du vécu. Notre implantation, notre réseau associatif, notre proximité et notre confrontation à des réalités sociales font que notre expertise n'est pas une expertise économique, mais une expertise de gens qui vivent des choses au quotidien. Nous devons être en capacité de faire reconnaître cette dimension de l'expertise dans notre relation aux collectivités publiques.

Enfin, pour construire une parole et une expertise, les associations doivent être à la fois des lieux de lien social et de construction d'une citoyenneté. Aujourd'hui, cette dimension n'est pas non plus reconnue ; on attend de nous de l'expertise brute, sans reconnaître le travail de longue haleine nécessaire pour parvenir à exprimer des expertises de ce type.

Nous sommes évidemment des producteurs d'activités, mais nous les produisons avec notre capacité à mettre en réseau des expertises et une dimension d'éducation à la citoyenneté. Cela fonde une spécificité : la relation entre associations et collectivités ne doit pas être de même nature que celle, par exemple, entre collectivités publiques et secteur marchand.

**O. D.** Je vais me faire un peu l'avocat du diable. Est-ce que l'on est facilement le porte-parole ou le relais d'une expertise ? La collectivité cherche peut-être seulement à avoir un sentiment et un point de vue. C'est moins efficace et plus long qu'un sondage...

**(F. C.)** C'est sûrement plus long qu'un sondage, mais lorsque l'on construit quelque chose sur une telle expertise, on construit sur du solide. À l'inverse, un sondage serait effacé par le suivant. En tant que salariés du mouvement d'éducation populaire, notre rôle est de rendre cette capacité à construire sur du solide. Le rapport à l'intérêt général doit être essentiel. Je suis quotidiennement pris à revers sur des décisions que je prends et qui vont à l'encontre du projet. Pour sauver un emploi, on va « faire un détour ». L'essentiel est que ce débat existe dans l'association et que l'on garde le cap. On accepte le détour si le cap est gardé.

### ● Les risques de marchandisation via les marchés publics

**(F. L.H.)** Quand je remerciais et félicitais la Région, ce n'était pas pour faire plaisir à Alain Yvergniaux mais pour lui dire de faire ce qui est écrit. J'appartiens à la commission qui travaille dans le cadre du CNVA (Conseil de la vie associative) décentralisé et qui concerne les fonds de formation. Il est clair que la Région écoute. L'État est dans un autre statut, celui d'inspecteur et de contrôleur qui peut être très positif pour certains. Une question très importante est celle de l'expérimentation. Nous souhaitons être financés pour des actions de formation et d'expérimentation. Par exemple, au Palacret, avec des élus, des professionnels, la population, les maires des communes et la communauté de communes, nous allons expérimenter comment mettre en place une structure de gestion multi-partenaire. Pour travailler sur ce projet, il faut des temps de formation. Il ne faut pas seulement des moments de rencontre et de négociation, il faut des temps où l'on s'arrête pour écouter les expériences connues et qui ont réussi. Il faut que l'on se pose. Aujourd'hui, dans les associations, nous sommes toujours dans l'urgence.

J'ai cité l'exemple de la convention de la Maison internationale de Rennes. Depuis huit ans, nous recevons des financements en euros constants. Nous avons donc perdu de fait 9,6 % de financement. Nous allons convoquer prochainement, à la Maison internationale, les présidents d'une centaine d'associations pour voir comment faire pour ne pas supprimer un poste. La même question s'est posée à Études et Chantiers, il y a huit jours. Ces questions de financement ne sont pas seulement des questions d'argent. Ce sont des questions politiques. Comment pouvons-nous apporter notre contribution ?

Certaines municipalités pourraient avoir tendance à prendre directement en charge des prestations que nous assurons depuis longtemps et sur lesquelles nous avons besoin d'évoluer, mais il faut une reconnaissance dans les pratiques et non pas seulement dans les discours. Saisissons les discours qui affirment la volonté de collaborer. Ce n'est pas gagné.

**(F. C.)** Dans le secteur que je connais et qui concerne l'animation enfant/jeunesse, le rapport avec les collectivités a beaucoup évolué, prétextant des cadres juridiques changeants et le passage à une commande publique via des marchés publics. Dans cette organisation, je suis surpris de voir que l'expertise qui était apportée dans la co-construction d'une politique publique est aujourd'hui difficile parce qu'on évolue de plus en plus vers une logique de marchandisation de ce secteur. Dès lors, la construction de la commande publique, de l'expression d'un besoin social partagé entre une collectivité et les associations est de plus en plus difficile. Dans les grosses communes, nous sommes confrontés aux services et dans les petites communes, nous rencontrons des difficultés car la capacité à élaborer des cahiers des charges répondant à des besoins sociaux n'est pas mise en œuvre. On « marchandise », mais l'objet qui est en marché n'est pas connu et est non-identifié. Cela engendre de vraies difficultés dans les modes de relation.

## 2. Les bases d'un partenariat

**O. D.** Yann Guével, vous êtes élu à la Ville de Brest où il n'existe pas d'adjoint spécifiquement chargé de la vie associative. Chaque adjoint est censé travailler avec les acteurs associatifs, comme avec d'autres acteurs.

### ● Aiguiller et aiguillonner les élus pour expérimenter

**Yann Guével (Y. G.)** À Brest, nous avons la volonté, depuis 1977, de développer la vie associative. Celle-ci est assez éclatée, foisonnante ; c'est une vraie richesse. Les associations jouent un vrai rôle d'aiguillon qui est extrêmement important. Il faut être capable d'aiguiller les élus pour expérimenter des choses auxquelles ils n'auraient pas forcément pensé. Nous avons la volonté d'imaginer, de créer, d'être dans une démarche qui ne consiste plus simplement à gérer comme nous l'avons fait depuis plus de vingt ans. La reconnaissance doit venir des deux parties.

Nous avons besoin d'une vie associative dynamique et force de propositions. Je pense que des gens qui gèrent un centre de loisirs comme ils l'ont fait pendant vingt ans ont aussi besoin de se remettre en cause et de proposer des choses nouvelles. C'est en ce sens que je veux reconnaître le rôle des associations et le rôle des fédérations d'éducation populaire avec lesquelles nous travaillons beaucoup sur la ville de Brest.

Le monde associatif veut une reconnaissance, veut que nous laissions la parole au citoyen. Je pense cela non seulement légitime, mais nécessaire. Pour autant, l'intervenant qui a demandé qu'on « donne des sous » est le seul à avoir été applaudi. Or, nous ne sommes pas seulement là pour donner des sous. En France, on pense parfois que le politique peut beaucoup. On donne parfois au politique une force qu'il n'a pas.

Vous parliez également de débats en conseil municipal. Oui, nous avons ces débats. Jusqu'où pouvons-nous aller dans les conseils consultatifs de quartier ? Quid du pouvoir de l'élu qui n'a pas toujours envie d'abandonner un peu de son pouvoir ? Il a parfois peur de donner la parole au citoyen. Le débat existe également sur la capacité de prendre en régie municipale certaines activités qui sont menées par des associations. Il ne faut pas s'en cacher. Pour autant, je crois sincèrement – et cet avis est très largement partagé dans notre conseil municipal brestois – que les collectivités ne sont pas capables de faire tout ce que peut faire le monde associatif. Nous pouvons être en soutien pour permettre à des projets d'émerger. C'est un travail de longue haleine et les associations ont besoin de temps. Je pense que nous sommes rentrés dans une démarche qui est un peu différente de celle que nous avons connue ces cinquante dernières années. Nous sommes beaucoup plus dans un mode de contrat, mais sur ce mode contractuel, nous pouvons quand même donner du temps et des moyens aux associations pour travailler. Dans notre cas et pour la délégation dont j'ai la responsabilité sur les équipements socioculturels, nous disposons de 18 équipements socioculturels et de 5 centres sociaux gérés par des associations. Nous travaillons sur des démarches de convention pluriannuelle d'objectifs sur trois ans, ce qui permet de donner aux associations les moyens de développer leur activité et aux citoyens qui en ont la volonté de trouver une structure sur laquelle ils pourront s'appuyer pour monter des projets. Cela, nous pouvons le faire, mais il est clair que nous ne pouvons pas tout.

### ● Intérêt général et action publique

**O. L.** Yves Bonny, vous nous aviez donné un point de vue assez éclairant dans la phase de préparation. Dans ce nouveau partenariat que les associations appellent de leurs vœux avec les collectivités territoriales et que les collectivités territoriales semblent aussi appeler de leurs vœux, notamment au travers de la Charte d'engagements réciproques qui a été évoquée, on emploie souvent les mêmes termes, mais on ne parle pas toujours des mêmes choses. Sur l'espace public, territorial et local, existent souvent des confusions entre ce que les uns et les autres mettent derrière ces termes de participation des associations, de service et de production.

**Yves Bonny (Y. B.)** Si l'on prétend établir un partenariat, par quoi cela est-il soutenu ? De quel droit et pour quoi y aurait-il partenariat ? Quelle est la légitimité de cette revendication ? Peut-elle être soutenue à partir du moment où l'on considère que les associations ont une dimension publique ? Par conséquent, l'une des façons de soutenir cette revendication est d'aller jusqu'au bout de cette idée et en particulier de cesser de confondre action publique et action des pouvoirs publics. Il faut soutenir que les acteurs associatifs portent une dimension publique dans leur action. Cette dimension publique peut prendre plusieurs formes. En effet, des associations qui portent des revendications ou actions d'intérêt général, ont une prétention à porter une action publique. Elles peuvent le faire de deux manières :

- soit de façon autonome vis-à-vis des pouvoirs publics, auquel cas elles sont dans une logique plutôt militante, de contre-pouvoir, d'aiguillon, etc. Dès lors, la question se pose de savoir comment on reconnaît cette orientation d'action ;
- soit dans le cadre des politiques publiques. Dès lors, les pouvoirs publics ont un rôle de pilote, mais la question est de savoir comment on reconnaît cette contribution spécifique des associations à l'action publique, à une politique publique.

Depuis plusieurs années, on assiste à une inflation de politiques publiques. C'est pour cette raison que les associations sont de plus en plus positionnées dans des situations problématiques, parce que les pouvoirs publics continuent à penser qu'ils sont porteurs légitimes, automatiques et autonomes de l'intérêt général ou de l'action publique. Pour que les associations puissent défendre leur position, elles doivent aussi convaincre de leur propre base de légitimité. Celle-ci ne se fonde ni sur l'élection ni sur le concours administratif.

### ● Développer une « démocratie forte »

**(Y. B.)** On parle des enjeux pour 2020, c'est le thème de cette 2<sup>e</sup> Conférence régionale de la vie associative. L'un des enjeux fondamentaux est de développer une « démocratie forte » en France. Si la décentralisation se traduit par la multiplication de petits jacobinismes locaux et si la déconcentration se traduit par des contrôles de gestion accrus, nous n'aurons pas une démocratie forte. La décentralisation et la déconcentration en tant que telles ne sont pas forcément synonymes de démocratie forte. Une démocratie forte suppose que nous « changions dans nos têtes » et que l'on cesse aussi de « tirer » sans arrêt les associations vers l'entreprise. Les associations ne sont pas des prestataires de services comme les autres, ni des opérateurs comme les autres, ce qui suppose de défendre la dimension proprement politique de leur activité et de « tirer » dès lors les associations vers la sphère publique. Dans cette orientation, elles seront beaucoup plus proches des pouvoirs publics que du marché.

Dès lors, il pourra exister une sorte de synergie entre les pouvoirs publics et les associations. On confond aussi ces catégories en raison de nos représentations juridiques et nos pensées binaires du public et du privé. On place les associations dans le privé. Elles sont juridiquement de droit privé, mais nombre de leurs orientations sont de nature publique. Il faut réussir à sortir cette orientation publique. Je pense que c'est aussi un enjeu fort du monde associatif que de défendre cette idée, de la construire, de construire des espaces de représentation du monde associatif et de construire ensuite, avec les pouvoirs publics, des lieux de concertation et des lieux de co-construction. Si l'on ne veut pas raisonner en termes de co-construction, il faut que l'on puisse raisonner et se situer dans une relation horizontale et non dans une relation verticale.

**O. D.** Au-delà de la décentralisation et de la déconcentration, il est besoin d'un renforcement de la démocratie, non pas forcément d'une démocratie participative où les pouvoirs publics s'adresseraient directement aux citoyens, mais peut-être d'une démocratie délibérative où l'on reconnaît que les pouvoirs publics ont le monopole de la décision finale, mais que des acteurs, au premier rang desquels les associations, peuvent contribuer à faire des propositions, à imaginer et à définir une politique publique. Cette revendication des associations est parfois en contradiction avec ce qui se passe au niveau des municipalités. On discute à 70 membres au sein du conseil municipal de Brest et, dès lors, on considère que l'on est suffisamment nombreux pour élaborer des propositions, suffisamment représentatifs pour définir une politique et on cherche ensuite des partenaires. Yann Guével ?

**(Y. G.)** Les élus ont la légitimité d'avoir été élus et ils ne viennent pas de nulle part. Pour beaucoup, ils ont un bagage associatif, syndical ou autre. Ils représentent donc aussi une force de proposition, d'autant qu'ils s'appuient sur des structures elles aussi légitimes, les partis politiques. Pour autant, il faut que l'on réussisse à sortir d'un schéma où tout se passe au conseil municipal. Depuis les lois de 2002, je crois que nous en avons pris le chemin. Le travail est encore long. Il nous faut trouver des structures, des moyens pour mieux intégrer le citoyen et l'utilisateur à la détermination des politiques publiques que nous mettons en œuvre.

### ● Des forces de proposition

**(Y. G.)** Les associations sont des interlocuteurs que nous devons privilégier, mais il faut aussi qu'elles se mettent en marche pour le faire. Il faut qu'elles soient aussi prêtes à venir discuter, à venir proposer, à ce que l'on fasse des choses ensemble. Il est important de pouvoir dire que l'on est contre les projets de la collectivité, mais il est

également important de pouvoir faire des propositions. Les associations doivent pouvoir nous dire que telle chose que nous n'avons pas vue est importante.

Par ailleurs, il faut que les élus acceptent de déléguer une partie de cette réflexion. Ce n'est pas évident. Nous avons eu, au sein de notre conseil municipal, de vrais débats sur les conseils consultatifs de quartier que nous avons mis en place depuis 2002. Quelle place donnons-nous à ces conseils consultatifs par rapport aux projets de la municipalité ? Ont-ils une voix consultative réelle ? Donnons-nous la présidence de ces conseils à un citoyen ou à un élu ? Je pense que nous avons avancé sur toutes ces questions. Notamment sur la notion d'avis consultatif. Nous ne sommes cependant pas encore au terme de la réflexion, sur la présidence de ces conseils par exemple. Cette question fait un peu peur. Il existe une vraie crainte de l'élu de se faire déposséder. Je pense qu'elle n'est pas fondée, mais il faut aussi admettre que tout cela prendra du temps. Nous avons en effet en France, à tort ou à raison, une conception particulière, liée à un certain jacobinisme et à un pouvoir très concentré, de ce que peut l'action politique.

**O. D.** Nous avons connu ce questionnement en Bretagne avec les conseils de développement dans les pays. On comprend que des élus aient quelques craintes à déléguer ou à se défaire d'une partie de leurs pouvoirs. Mais, en même temps, ils délèguent très fortement à leurs services ou aux spécialistes, consultants et experts quand il s'agit de recueillir des propositions. Comment se fait-il alors qu'il soit si compliqué de considérer que des associations puissent être tout aussi expérimentées que bon nombre de services et souvent de consultants, et en tout cas nettement moins chères qu'eux ?

**(Y. G.)** Cette question revient sur la volonté d'aller vers plus de démocratie. La tendance de ces dernières années va vers beaucoup plus de contrôles. En ce qui nous concerne, nous sommes par exemple suivis par la Chambre régionale des Comptes qui vient éplucher nos conventions et les rapports de gestion. Il existe une certaine sécurité à rester dans des fonctionnements que l'on maîtrise. C'est assez naturel. Je pense que s'ouvrir sur l'extérieur demande un effort. Cette ouverture doit s'inscrire réellement dans le projet politique et doit être partagée par les élus. La pression du contrôle et celle d'un certain désengagement de l'État qui nous transfère de plus en plus de compétences font que, naturellement, nous nous tournons vers des choses rassurantes et que nous contrôlons.

**(F. C.)** Aujourd'hui, les pouvoirs publics nous attendent en général simplement sur l'expertise locale, territoriale. Lorsqu'il s'agit d'une expertise métier, nous avons plus de difficultés et encore davantage lorsqu'il s'agit de croiser les deux. En tant que fédérations, je crois que nous sommes capables d'animer des territoires et d'accompagner des acteurs parce que nous avons une légitimité dans un domaine d'expertise technique. C'est bien parce que nous sommes organisés sous forme fédérale que nous disposons de cette expertise. Nous ne pourrions pas avoir des experts du territoire si nous n'avions pas cette dimension verticale. Je pense que les pouvoirs publics ont à réfléchir sur ce sujet du fait du désengagement de l'État en ce qui concerne l'accompagnement de la dimension fédérale de nos mouvements.

### ● Une participation à construire

**(F. L.H.)** Pour rebondir sur l'intervention d'Yves Bonny, nous avons nous aussi une totale légitimité politique. Nous sommes des élus. J'interviens souvent dans le cadre de la CPCA en disant qu'« il y en a marre » d'être appelés « bénévoles » ! Certes, je suis bénévole et la vie associative me « coûte cher », mais je suis un élu associatif. Je suis élu. L'élu associatif n'est pas reconnu pour ce qu'il devrait être. Il existe deux légitimités parallèles. Les élus politiques ont la primauté, qu'ils soient élus pour quatre, cinq ou six ans ; ce n'est ni contestable ni contesté. Nous pouvons quant à nous éventuellement être contestés tous les ans. Nous avons une légitimité technique et d'expertise, mais nous représentons aussi des gens. Nous sommes donc à égalité avec les élus, sauf qu'en dernier ressort, les élus décident. Je ne le conteste pas.

**(Y. B.)** Je le conteste pour ma part un peu. Les pouvoirs publics, ce ne sont pas seulement les élus, mais aussi toute la continuité de l'action publique d'un gouvernement, à tous les niveaux ; les élus n'en sont qu'une des composantes. Il faut à mon sens davantage institutionnaliser les relations afin qu'une part des décisions soit prise dans des

instances institutionnelles où l'ensemble des parties prenantes qui collaborent à l'action publique telle que je l'ai définie soient présentes. Dès lors ne se posera plus la question de savoir si l' élu a peur de se faire dessaisir d'une partie de son pouvoir. D'ailleurs, ce n'est pas « son » pouvoir. Toute l'orientation partisane des élus renvoie à ce que l'on peut appeler le programme politique et à la mise en œuvre de ce programme. Ce n'est qu'une composante de l'action publique gouvernementale. C'est justement l'enjeu d'une démocratie forte que de travailler pour qu'il y ait par exemple des instances de codécision sur l'attribution des financements, des instances de consultation qui soient co-structurées, etc. C'est un travail de culture politique et d'institution politique qui doit dépasser les orientations partisans afin, quel que soit le parti auquel on appartient, que l'on soit tenu de respecter le cadre dans lequel tout le monde s'inscrit. Certes, ce sont les élus qui *in fine* prennent les décisions, mais ils n'ont peut-être pas à en prendre autant qu'ils n'en prennent actuellement.

Au regard de l'histoire de la démocratie, en France ou ailleurs, nous pouvons constater qu'il existe une tendance de longue durée à renforcer les institutions. Dans la longue durée, les choses avancent positivement sur un certain nombre de registres, mais il existe d'autres orientations parce qu'il y a d'autres intérêts. Il y a donc un combat politique à mener. Celui-ci ne doit pas se faire en se concentrant sur des personnes, mais en essayant de voir quels sont les grands clivages doctrinaux et idéologiques autour desquels nous pouvons travailler. Je suis persuadé que la démocratie et le modèle républicain ont une force propre. Il ne faut pas être nostalgique du modèle républicain tel que nous l'avons connu, mais il faut refonder en permanence la démocratie. De ce point de vue, des choses avancent. L'idée d'une démocratie forte peut paraître utopique, mais elle renvoie aussi à un risque fondamental, celui de la délégitimation de la démocratie représentative. Cette dernière est délégitimée assez fortement si elle est livrée à elle-même. Pour redynamiser la démocratie représentative, il faut qu'elle puisse s'adjoindre d'autres formes démocratiques. La participation ne peut être octroyée par les élus, elle doit être construite avec les associations et les citoyens. ■

Restitution du travail en ateliers

*Ce chapitre résulte d'un travail en groupes. Chaque atelier était formé d'une douzaine de participants. Chacun d'entre eux avait pour objectif d'échanger sur l'un des trois thèmes énoncés ci-dessous. Il lui revenait de formuler, collectivement et par consensus, au moins 3 constats, et d'énoncer au moins 2 atouts et 2 obstacles pour le développement de la vie associative concernant le thème choisi. Le résultat traduit ces paroles associatives élaborées de manière collective.*

*Parmi les trois thèmes proposés, qui correspondaient à ceux qui avaient fait l'objet des réunions préparatoires à cette 2<sup>e</sup> Conférence régionale, on peut constater que les participants se sont orientés de façon très inégale. Six groupes de discussion se sont en effet formés sur le thème 3 (les relations et le partenariat entre associations et pouvoirs publics) ; trois sur le thème 2 (l'engagement et le bénévolat) ; deux sur le thème 1 (les mutations sociodémographiques).*

*Chaque thème est ci-dessous introduit par un court texte qui a servi à faciliter l'entrée en discussion dans les groupes. Ces courts textes étaient issus des réunions thématiques préparatoires ayant précédé la conférence ou de travaux équivalents ayant eu lieu dans d'autres cadres, notamment de la CPCA nationale.*

Au-delà de ce choix, un fil conducteur commun était rappelé qui traversait l'ensemble des travaux de cette 2<sup>e</sup> Conférence régionale, celui du **développement de la vie associative au niveau local et territorial**. Comment améliorer la coopération entre associations, renforcer leur structuration ? Comment améliorer leur interconnaissance, favoriser les échanges d'expériences (à la fois d'initiatives et de projets, ainsi que de relations avec les partenaires) ? Comment identifier plus efficacement des besoins partagés et mieux repérer des mutualisations et coopérations possibles ?

*Au total sont ci-dessous énoncés et classés près de 100 constats partagés formulés selon ces règles collectives. Ils sont fidèles au verbatim des ateliers.*

### Ateliers sur le thème 1. Les mutations sociodémographiques

*Quels défis l'évolution sociodémographique de la Bretagne pose-t-elle aux associations et à leurs relations avec les collectivités territoriales et les pouvoirs publics ?*

#### ● Document support pour engager les discussions

*Ce thème permet d'aborder de nombreuses dimensions des transformations de la société à ses différents échelons territoriaux.*

*Les tendances démographiques (vieillesse globale de la population, transformation des liens entre générations, migrations interrégionales et territoriales (attractivité), mais aussi internationales (les immigrés des pays du Sud, les Britanniques...)).*

*Les évolutions et mobilités résidentielles (pour la retraite, le travail, les choix de vie, etc.).*

*Les dimensions socioprofessionnelles (régression des actifs agricoles, développement des services et, plus largement, recomposition sociale).*

*La transformation des relations villes-campagnes et de l'usage des différents territoires.*

*Comment mieux prendre en compte les nouvelles questions qui se posent, les nouveaux publics qui se renforcent et les nouveaux besoins sociaux qui émergent ?*

Quelles sont les responsabilités des associations en ces domaines ? Celles des collectivités et pouvoirs publics ?  
 Comment les acteurs associatifs et publics peuvent-ils faire face aux inégalités territoriales ?  
 Comment peuvent-ils faire face aux inégalités d'accès à certaines ressources et à certains services publics ?  
 Comment peuvent-ils faire face au développement de la vulnérabilité et de la précarité de certaines populations ?  
 Constate-t-on une désertification de la vie associative dans certains territoires ?  
 Comment favoriser le développement de la vie associative dans les territoires locaux ?  
 Comment favoriser la mutualisation et la coopération entre associations ?

**Au titre des constats**

Les communes se développent sans prendre suffisamment en compte le lien social (place des nouveaux arrivants, habitat).  
 Notre territoire est complexe : l'offre de service est donc inégale.  
 Des zones du territoire se vident. Comment maintenir une offre associative ?  
 Le manque de diversité sociodémographique interroge la représentation associative dans chaque territoire.

**Au titre des atouts**

Les associations font société : capacité d'innovation, lien social, lien intergénérationnel...  
 L'activité des associations engendre de l'utilité sociale.  
 Les associations sont réactives, souples, fortes et en position de veille.  
 La complémentarité est nécessaire entre pouvoirs publics, corps intermédiaires et citoyens.

**Au titre des obstacles**

Les associations ne sont pas assez reconnues dans leur dimension d'économie sociale et solidaire.  
 Le monde associatif est de plus en plus confronté à la concurrence du secteur marchand.  
 Il n'existe pas suffisamment de lieux de rencontre entre corps intermédiaires et pouvoirs publics, et leurs relations sont trop hiérarchisées.  
 Le temps des associations n'est pas le temps des institutions.  
 Les associations manquent de vision globale prospective.  
 Les associations éprouvent des difficultés à construire ensemble une vision partagée du territoire.  
 Les associations n'ont pas toutes conscience de ces réalités territoriales.

**Ateliers sur le thème 2. Le bénévolat et l'engagement**

*Certains parlent de crise du militantisme, de crise de l'engagement ; ou encore de nouvelles formes de militantisme et d'engagement. Pourtant, les formes de bénévolat et d'engagement, qui ont incontestablement changé, ne semblent pas décliner. Se traduisent-elles toujours pour autant par une adhésion aux associations existantes ?*

**Document support pour engager les discussions**

*On vient plus facilement réfléchir ensemble sur une problématique ou des valeurs, par exemple sur la solidarité ou la laïcité, que s'impliquer dans un projet perçu comme trop institutionnalisé ou professionnalisé (reposant trop sur les permanents salariés de l'association).*

*Les engagements de type collectif qui se réalisaient auparavant au sein des fédérations et réseaux se réalisent maintenant pour partie hors de ces structures.*

*Cela dénote-t-il pour autant un affaiblissement de la capacité de mobilisation, d'engagement et d'action de ceux qui y participent, notamment des jeunes ?*

*Dans un monde de compétition et de complexité croissantes, les associations doivent adapter leurs méthodes de travail et s'appuyer sur un socle de savoirs et de compétences solide, et sur des techniciens salariés.*

*On a choisi de laisser un peu tomber toutes les injonctions du type « Engagez-vous ! », « Soyez solidaires au quotidien », « Rejoignez notre association ! », etc.*

*On préfère partager un bon repas, se retrouver, voir un bon spectacle (dont le contenu nous pose quand même quelques questions).*

*On est parfois autant dans la logique de vivre cette solidarité que de la mettre en mots.*

*Il faut distinguer entre l'engagement associatif et le comportement de consommateur de services.*

*La bonne volonté, le militantisme et le bénévolat ne suffisent plus à assurer la réussite du travail associatif.*

*Comment aider à la réappropriation, au questionnement permanent du projet associatif et à son évolution permanente ?*

*Comment associer de nouveaux bénévoles à ce processus ?*

**Au titre des constats**

Les acquis des bénévoles ne sont pas valorisés.  
 Le nombre de bénévoles ne diminue pas mais, quant à lui, l'engagement dans la durée et dans les fonctions diminue.  
 L'environnement associatif devient plus complexe en raison de contraintes de tous ordres, ce qui ne facilite pas l'engagement du bénévole.  
 De nombreuses associations se créent selon le principe « Un problème ou un intérêt particulier justifie la création d'une association ».  
 Les niveaux d'engagement diffèrent de plus en plus, ce qui exige de s'adapter à la disponibilité des adhérents.  
 La technicité requise de manière croissante conduit à une sélection et représente un frein à l'engagement.  
 Le vieillissement des cadres associatifs pose la question de leur renouvellement.  
 Pour que des adhérents puissent prendre des responsabilités, l'association doit davantage prendre le temps d'informer sur son projet associatif.  
 Pour se motiver, un bénévole doit se sentir libre d'action et écouté. Il doit pouvoir interroger le projet associatif pour le faire évoluer.  
 L'engagement associatif est bien souvent réalisé par étapes successives (rôle de la formation).

**Au titre des atouts**

Il existe une grande liberté juridique pour créer une association, mais il faut sans doute redécouvrir la loi 1901.  
 La notion de projet associatif est un outil fédérateur s'il est facilement lisible, compréhensible et partagé. Il existe toujours une ardeur associative.  
 Dans son action, le bénévole reste désintéressé par l'argent.  
 Nous avons la capacité de nous remettre en question dans le fonctionnement (afin d'amener le bénévole à rester).  
 La création de Juniors associations peut apporter aux jeunes une formation citoyenne ; il existe d'autres procédés pour intéresser les jeunes à la prise de participation.  
 L'intérêt de mutualiser est partagé : comment mutualiser de manière plus systématique ?

**Au titre des obstacles**

Le statut du responsable (de l' élu ) associatif reste à établir.  
 Il faut progresser dans la clarification des rôles entre professionnels et bénévoles pour qu'ils puissent travailler ensemble.  
 La marche est souvent trop haute en matière de responsabilité pour un administrateur débutant.  
 L'insécurité de fonctionnement n'est pas seulement financière.  
 Il manque une aide, un soutien en formation.  
 La multiplication de l' offre associative peut paradoxalement être un frein au développement associatif.

**Ateliers sur le thème 3. Les relations avec les collectivités territoriales et autres pouvoirs publics**

*Pendant plusieurs décennies, notamment depuis la Libération, une convergence politique reposant sur de fortes ambitions partagées pour le milieu associatif s'est manifestée entre, d'une part, l'État à travers ses fonctionnaires et, d'autre part, les militants et responsables associatifs. Cette convergence avait la nature d'un pacte social et républicain.*

● **Document support pour engager les discussions**

*Dans l'histoire du dernier demi-siècle, les exemples sont légion dans lesquels les associations ont expérimenté et défriché des réponses à des besoins sociaux émergents qui ont donné corps à de nouvelles politiques publiques.*

*Il existe plusieurs types d'associations :*

- celles qui exercent une fonction de vigilance, d'alerte, de défense des droits et des causes ;
- celles qui agissent en dévolution (sous-traitance, prestations) des politiques publiques ;
- celles, enfin, qui recherchent la possibilité de négocier leur place ou souhaitent susciter des innovations et expérimentations sans être instrumentalisées et réduites à un rôle de simple prestataire par les institutions publiques.

*Aujourd'hui, les associations travaillent dans un environnement profondément transformé. Des ruptures massives de financements publics sont intervenues, correspondant à des déchirures, des fractures dans la nature des relations État - associations.*

*Au niveau régional, la nature des relations entre associations et collectivités locales en est profondément changée.*

*Il y a quelques années le CNVA (Conseil national de la vie associative) avait mené une négociation avec l'État pour faire reconnaître que les associations portaient l'intérêt général, Cela avait abouti à un compromis qui reconnaissait que les associations participent à la définition de l'intérêt général.*

**Au titre des constats**

Le partenariat associations / collectivités est faussé par les dispositifs et l'évolution des modalités de financement.  
 Les collectivités locales privilégient le recours aux appels d'offres au détriment de conventions pluriannuelles d'objectif avec les associations.  
 On observe donc une tendance lourde à passer de l'appel à projet à l'appel d'offres (marchés publics) mais il existe une grosse difficulté à déterminer les critères de qualité qui éviteraient la vulgaire marchandisation de ces procédures.  
 Les associations doivent souvent séduire le financeur lors des appels d'offres.  
 Le projet associatif doit aujourd'hui correspondre de plus en plus à un projet politique pour justifier un financement public.

La relation associations / pouvoirs publics est déséquilibrée, la capacité financière l'emporte sur l'initiative du projet.  
 Autonomie et aide financière ne sont certes pas toujours antinomiques : les pouvoirs publics doivent préserver la capacité d'initiative et les projets des associations.  
 Les associations ont cependant du mal à faire reconnaître leur identité et leur projet.  
 Et elles sont souvent amenées à gérer des emplois sans toujours disposer des marges nécessaires.

*L'autonomie de l'association repose sur la définition de son projet associatif.*

On ne peut en effet établir le partenariat associations / pouvoirs publics qu'à partir du projet.

Cependant, la relation de proximité association / collectivités peut déboucher sur une perte d'autonomie ou d'indépendance.

La dépendance au niveau des ressources peut pour sa part engendrer un mode de relation mettant de côté la volonté ou le projet associatif.

L'évolution des pouvoirs publics (désengagement de l'État, évolution des politiques publiques) introduit une complexité croissante dans laquelle il est de plus en plus difficile de se repérer et de s'adapter.

Cette complexification des relations s'illustre par l'existence de différents échelons, de différents dispositifs.

Elle concerne les dimensions juridiques, les compétences exercées, certaines conceptions théoriques...

Cela brouille les repères autant pour les associations que pour les pouvoirs publics.

D'autant que les décisions des élus dépendent souvent beaucoup des techniciens des services.

Les associations et les collectivités portent des valeurs, mettent en œuvre des processus de réflexion démocratiques, d'organisation et d'obligations similaires qui doivent leur permettre de se retrouver dans le dialogue.

Beaucoup d'élus viennent du monde associatif.

Les associations, les collectivités locales et services de l'État partagent la même inquiétude quant à leurs possibilités futures d'action, face aux différentes réformes annoncées ou en cours, notamment celles concernant l'État (RGPP - Révision générale des politiques publiques et des collectivités territoriales).

Les associations, nourries des réalités locales sociales ou sociétales, ont de tout temps contribué à la naissance de politiques publiques.

Les associations sont facteur de cohésion sociale et de solidarité.

Les collectivités territoriales sont intéressées par le développement de la citoyenneté mais font peu appel au rôle éducatif des associations.

**Au titre des atouts**

Il existe souvent une volonté de partenariat local.

Les collectivités locales et les associations doivent prioritairement se retrouver autour de la notion d'intérêt général.

Il est essentiel de pouvoir bâtir ensemble des projets pour répondre à cet intérêt général.

La clarté du projet et la transparence de la gestion facilitent les relations et les engagements réciproques (à l'exemple de la Charte d'engagements réciproques).

Ces capacités permettent aux associations de jouer leur rôle d'aiguillon des pouvoirs publics

L'incertitude quant à l'avenir doit permettre d'ouvrir les débats. Où ? Quand ? Comment ? Qui est légitime pour porter ces débats ?

La transparence est un atout pour se projeter dans l'avenir.

L'évaluation qualitative peut permettre de clarifier les objectifs.

L'adaptabilité associative est une réalité.

La capacité du secteur associatif à engendrer de la remise en question est en effet source d'enrichissement et d'évolution des actions.

Les capacités d'anticipation, d'adaptation et d'innovation des associations sont une richesse, pour elles-mêmes bien sûr, mais aussi pour les pouvoirs publics.

Les associations, de par leur réactivité, leur capacité d'innovation, et leur fonctionnement en réseau, peuvent faire face à un contexte en mutation.

La diversité des associations et de leurs projets sont des atouts pour répondre aux attentes évolutives des populations.

Les associations ont une compétence cumulée qu'il faudrait davantage mutualiser.

Les temps d'échanges et de rencontres (comme à l'occasion de cette conférence de la vie associative) sont une richesse à préserver.

#### Au titre des obstacles

La complexité du dialogue entre les associations et les élus.

Le manque de visibilité des associations comme des collectivités locales.

La frilosité de pouvoir.

Le caractère trop pyramidal des fédérations.

L'augmentation du contrôle et de l'évaluation quantitatives des résultats peut nuire à la créativité et à l'originalité.

La normalisation générale est un obstacle au développement de l'expérimentation et l'innovation.

Les logiques de marché renvoient à la question « prestataire contre partenaire ».

Le renouvellement des dirigeants associatifs est un souci, chaque association doit construire un mode de fonctionnement clair, de nature à rendre accessible cet investissement.

La prise de risque partagé tend à se réduire.

Un risque est d'être obligé de se justifier sur son utilité sociale.

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui les financeurs essentiels des associations compte tenu du désengagement de l'Etat ; les têtes de réseaux en subissent les conséquences et ne peuvent souvent plus assurer leur mission première ■

*En clôture de cette 2<sup>e</sup> conférence de la vie associative qui est apparue très fructueuse et participative, le président du Conseil régional Jean-Yves Le Drian a livré un message portant sur plusieurs points majeurs. Marie-Martine Lips, après une brève réponse, a développé une conclusion ouvrant sur l'avenir.*

#### Jean-Yves Le Drian, président du Conseil régional

*Jean-Yves le Drian, malgré de très fortes contraintes d'emploi du temps, avait tenu à participer à cette 2<sup>e</sup> Conférence régionale de la vie associative. Il a pu assister à une partie des travaux de l'après-midi et a livré un message robotique aux participants.*

#### ● « Ne cédez pas au pessimisme ! »

Avec beaucoup de vigueur, le président du Conseil régional a d'abord encouragé les participants à ne pas souscrire au pessimisme manifesté par certains intervenants. Il a appelé les participants à se saisir des atouts en leur possession pour affronter l'avenir en partenariat avec les collectivités territoriales.

#### ● L'enjeu démographique pour l'avenir des territoires

Soulignant, comme l'a fait la Conférence, la très grande importance des enjeux démographiques pour le devenir de la Bretagne, il a appelé à opposer la logique de cohésion territoriale à celle de compétitivité territoriale et à maîtriser les évolutions foncières.

Pour le président du Conseil régional, les associations ont vocation à anticiper ces évolutions et non pas à se substituer à l'État dans ses carences. L'enjeu étant de permettre le « vivre ensemble ».

#### ● Réfléchir à des critères d'évaluation nouveaux

Sur un autre plan, J.-Y. Le Drian a plaidé avec conviction la nécessité de disposer de critères d'évaluation prenant en compte des indicateurs qualitatifs et impliquant les associations, le CESR... Citant les préconisations du prix Nobel d'Économie Joseph Stiglitz en faveur d'indicateurs du bien-être, il a également souligné l'intérêt de se pencher sur le bilan de santé sociale des territoires publié par les prospectivistes de *Futuribles*, constatant que la Bretagne est au 18<sup>e</sup> rang sur les 22 régions métropolitaines en ce qui concerne la richesse par habitant calculée selon les critères traditionnels, mais au deuxième pour la « santé sociale » selon les critères de cette étude.

#### ● « Notre Charte d'engagements réciproques »

Enfin, le président du Conseil régional, louant le cadre contractuel de la Charte d'engagements réciproques, a estimé souhaitable de consolider l'action sur deux points : le renforcement des outils de formation, notamment en direction des bénévoles ; le renforcement de l'attractivité des associations pour les jeunes.

En conclusion, J.-Y. Le Drian a rappelé le *triskell* de la Bretagne : sociabilité - créativité - responsabilité.

## Marie-Martine Lips - Présidente de la CPCA Bretagne

### ● Apporter les bonnes réponses

Dans sa réponse et ses remerciements, Marie-Martine Lips a souligné que les associations n'étaient ni pessimistes ni défaitistes, mais que le monde associatif est réaliste et préfère prendre la juste mesure des difficultés auxquelles elles sont confrontées afin d'être en capacité d'y apporter les bonnes réponses, de préférence en partenariat avec les collectivités publiques.

La présidente de la CPCA régionale s'est par ailleurs montrée tout à fait d'accord pour consolider l'application de la Charte d'engagements réciproques, notamment sur la formation des bénévoles mais aussi au-delà, sur l'accompagnement en général et l'éducation populaire. « Maintenant que cette Charte est signée, a-t-elle dit, il faut la faire vivre, notamment par un dialogue et une concertation permanente afin de co-construire les réponses associatives que les Bretonnes et les Bretons attendent. »

Enfin, M.-M. Lips a souligné que la CPCA Bretagne portait, elle aussi, le souci de voir élaborés de « nouveaux indicateurs de richesse » et était prête à relever ce défi, les critères exclusivement économiques ne correspondant pas au modèle de développement souhaité pour la Bretagne 2020 par le mouvement associatif organisé.

## Conclusion par Marie-Martine Lips

Nous voici parvenus au terme de ce document qui retranscrit, aussi fidèlement que possible, la teneur de notre 2<sup>e</sup> Conférence régionale de la vie associative.

Nous ne voulions pas que cette journée soit une « grande messe », mais bien un moment de rencontre, d'amélioration de l'interconnaissance, de mise à plat de la réalité de la vie associative bretonne, ainsi que d'échanges, de réflexion et de prospective.

### ● Alimenter nos réflexions et nos projets

C'est pourquoi nous avons souhaité que ce document ne se limite pas au compte rendu de la journée, mais aussi et surtout qu'il soit un *document de travail* permettant d'alimenter nos réflexions et nos projets.

Depuis cette journée de Carhaix, le monde associatif s'est trouvé confronté à la fois à la montée des difficultés sociales et à un environnement en perpétuelle mutation. La CPCA constate que les responsables associatifs voient aujourd'hui leurs missions sociales et sociétales véritablement exploser tant la demande de solidarité et d'accompagnement est forte, alors qu'ils vivent dans le même temps des restructurations de financements publics, une tension sur les dons privés, de nouvelles réglementations juridiques remettant parfois en cause des pans entiers du secteur... Cette conjoncture représente une pression forte sur l'encadrement bénévole, que le haut-commissaire Martin Hirsch, lors de la Conférence nationale de la vie associative n'avait pourtant pas hésité à qualifier de « moteur de notre pays ».

### ● Entreprendre au service de l'intérêt général

L'association, et cela a été encore largement mis en évidence lors de nos échanges, est une forme majeure d'entreprendre au service de l'intérêt général, du groupement bénévole aux activités marchandes. Pour répondre à l'augmentation à long terme des besoins sociaux en respectant les directives et réglementations européennes, l'initiative privée des associations d'intérêt général doit être « sécurisée » dans le cadre d'une logique de mandat émanant des pouvoirs publics. Cette logique doit notamment garantir des relations contractuelles exemptées des logiques de mises en marché.

Nous avons donc encore beaucoup à faire pour que notre place au cœur de ce que peut être l'« intérêt général » soit davantage reconnue et soutenue face à une réduction de l'association à un rôle purement économique dans un contexte où est de plus en plus revendiquée la reconnaissance du rôle social de l'entrepreneuriat classique, vision qui, comme le rappelle l'universitaire Jean-Louis Laville « gagne en audience dans une période où le capitalisme cherche à redorer son blason. Elle propose en effet d'en étendre la logique jusqu'aux organisations sans but lucratif ».

Pour ce faire, je crois que nous l'avons à nouveau collectivement exprimé, il est indispensable que nous soyons solidaires et organisés, tant au plan régional et départemental avec toutes les têtes de réseaux qu'au cœur des territoires en soutien des associations locales.

Je souhaite que ces Actes puissent nous y aider.

Marie-Martine Lips  
Présidente de la CPCA Bretagne

## ANNEXE 1

**Un « sondage exclusif » CPCA Bretagne**

Pour les trois thèmes correspondant aux chapitres II, III et IV, un sondage a été organisé parmi les participants à l'ouverture de la Conférence. Il avait été remis à chacun une fiche par thème. Chaque fiche mentionnait plusieurs constats, affirmations, interrogations ou interpellations. Spontanément, les participants avaient à hiérarchiser (en cochant et en classant dans l'ordre 1, 2, 3) ce avec quoi ils se sentaient le plus en accord ou ce qui leur semblait le plus important. Au total, 400 fiches ont été recueillies. Les taux de réponses sont indiqués en gras à la suite de chaque proposition.

**● Thème 1 : Mutations sociodémographiques**

- « Continuer à expérimenter et à innover dans les territoires pour inventer des réponses à l'émergence de besoins sociaux nouveaux. » ..... **55 %**
- « Il faut d'abord agir en direction des populations les plus fragiles. » ..... **30 %**
- « La priorité doit d'abord être de progresser dans l'interconnaissance entre associations, dans l'échange d'expériences, dans la coopération et, lorsque cela est possible, dans la mutualisation de certains moyens. » ..... **15 %**

**● Thème 2 : bénévolat et engagement**

- « Comment aider au questionnement permanent du projet associatif et à son évolution ? Comment associer et faire participer les nouveaux bénévoles à ce processus ? » ..... **51 %**
- « La professionnalisation fait partie du problème, les horaires sont calés sur la vie active. Les bénévoles qui ont un emploi ailleurs, à la différence des salariés de l'association ou des retraités, ne peuvent plus participer aux réunions pendant les heures de travail. Les professionnels ont pris le pas sur les bénévoles et militants » ..... **31 %**
- « L'enjeu dit "du vieillissement" n'est pas le cœur du problème. Il y a clairement en effet des modes de faire différents entre, d'une part, ce que sont prêts à faire les jeunes et, d'autre part, ce que proposent de nombreuses associations de solidarité. Beaucoup de jeunes ne se reconnaissent pas dans une structure ou un mouvement ou dans ses manières de fonctionner, mais dans des valeurs » ..... **18 %**

**● Thème 3 : Relations avec les collectivités territoriales et autres pouvoirs publics**

- « Certaines collectivités pensent qu'elles peuvent gérer elles-mêmes les services nécessaires aux territoires, sans besoin des associations » ..... **10 %**
- « La mise en concurrence des acteurs, qu'ils soient prestataires privés (à but lucratif) ou associatifs (non lucratif), pervertit considérablement la relation avec les pouvoirs publics, sans considération de leurs utilités sociales respectives » ..... **30 %**
- « Il est indispensable de préserver ou restaurer des conventions pluriannuelles d'objectifs dans un esprit liant associations et collectivités dans un pacte contractuel » ..... **60 %**

## ANNEXE 2

**La CPCA Bretagne**

Nous le savons tous, quelle que soit notre fonction : l'organisation sociale à la française s'appuie fortement sur l'initiative associative et il est impensable de se passer de cette énergie au service du plus grand nombre.

Petites ou grandes associations, reposant entièrement sur des bénévoles ou employant du personnel, qu'elles soient sociales, culturelles, sportives, sanitaires, d'insertion, familiales, de tourisme social, etc., représentent toutes, par leur diversité, une richesse indéniable tellement elles sont parties prenantes de tous les secteurs de la vie sociale. Aujourd'hui en Bretagne, les associations, au-delà de leurs différences, savent se rencontrer, échanger, se confronter et se regrouper autour de leur patrimoine commun : la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

Pour échanger, pour être informées, pour s'entraider, pour se faire connaître, se faire entendre et participer à la vie collective, les associations se sont regroupées et se sont organisées en coordinations sectorielles et en regroupements territoriaux. Elles ont créé un espace régional d'échange, la CPCA Bretagne, afin de mieux s'organiser et ainsi consolider la vie associative.

La CPCA Bretagne regroupe l'ensemble des coordinations représentatives des associations actives sur le territoire régional. Ainsi peut-elle être l'interlocutrice privilégiée et légitime des responsables politiques et administratifs régionaux en matière de vie associative.

Aujourd'hui les coordinations qui la composent sont :

- la CASI (Coordination des associations de solidarité internationale) ;
- le CELAVAR (Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale) ;
- la Coordination Environnement ;
- le CRAJEP (Comité régional des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire) ;
- le CRIDFF (Centre régional d'information sur les droits des femmes et des familles) ;
- le CROS (Comité olympique et sportif) ;
- Kevre Breizh, coordination culturelle associative de Bretagne ;
- la Ligue de l'Enseignement ;
- l'UNAT (Union nationale des associations de tourisme) ;
- l'URAF (Union régionale des associations familiales) ;
- l'URIOPSS (Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux).

La CPCA Bretagne participe au Comité consultatif régional de la vie associative en Bretagne aux côtés d'élus de la région, des quatre départements bretons et de représentants de l'État en région.

Elle représente le mouvement associatif organisé au sein de la CRES (Chambre régionale de l'économie sociale) de Bretagne aux côtés des mutuelles et des coopératives.

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>1</b>
<b>I. INTERVENTIONS D'OUVERTURE</b>	<b>2</b>
<b>Marie-Martine Lips, présidente de la CPCA Bretagne</b>	<b>2</b>
• Des acteurs se projetant dans l'avenir	2
• Les acquis de la 1 <sup>ère</sup> Conférence	3
• La charte d'engagements réciproques	3
• Trois thèmes pour cette 2 <sup>e</sup> Conférence	4
<b>Alain Yvergniaux, Conseil régional, président de la commission Développement économique et Recherche</b>	<b>5</b>
• Solidarité, convivialité, capacité à coopérer	5
• Promouvoir une « société de sobriété heureuse »	6
<b>Hervé Latimier, représentant du haut commissaire à la Jeunesse Martin Hirsch</b>	<b>7</b>
<b>II. LES ÉVOLUTIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES</b>	<b>8</b>
par Olivier David	
<b>1. La dynamique démographique générale</b>	<b>9</b>
• Mouvement naturel et solde migratoire	9
• Le vieillissement de la population	9
• Les contrastes internes à la région	10
<b>2. L'attractivité de la région et ses impacts</b>	<b>11</b>
• Les nouveaux Bretons	11
• Des territoires inégalement attractifs	12
<b>3. Les inégalités sociales régionales</b>	<b>12</b>
• Les inégalités de revenus	12
• La pauvreté	13
<b>4. Quelques conclusions</b>	<b>14</b>
<b>III. TABLE-RONDE : L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE</b>	<b>15</b>
<b>1. Dispositions individuelles, projet et organisation</b>	<b>15</b>
• Améliorer les connaissances sur l'engagement et le volontariat	15
• Écoles de citoyenneté	16
• « Être à la fois "contre" et "participant à" »	17
<b>2. « C'est aux organisations de se faire à l'envie »</b>	<b>18</b>
• « Un bénévole heureux en cache d'autres »	18
• Faire vivre une structure demande des moyens	19
• Salariés et bénévoles	19
• « Entendre ce que les jeunes ont à dire et à apporter »	20



